

# LES PRISONNIERS DE GUERRE EN PROVENCE DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

## *Du rejet à l'intérêt bien compris*

Longtemps ignorés, souvent méconnus, les prisonniers de guerre du premier conflit mondial suscitent un net regain d'intérêt depuis quelques années. Des historiens comme Annette Becker, Odon Abbal, François Cochet ont ouvert de nouveaux champs de recherche<sup>1</sup> et l'on a vu, et l'on voit encore, fleurir, tant en France qu'à l'étranger, un certain nombre d'enquêtes de qualité sur le sujet. Certes, de nombreux terrains, à commencer par celui de la Provence qui accueillit des milliers de ces prisonniers<sup>2</sup>, restent à défricher mais il faut d'ores et déjà se réjouir de ce revirement, car le prisonnier de guerre occupa une place centrale, névralgique et inédite dans le déroulement des hostilités dès 1914. En effet, la généralisation du conflit entraîna une massification du phénomène et, de ce fait, confronta les gouvernements à de nouveaux défis. La seule bataille de la Marne, en septembre 1914, livra à la France 25 000 prisonniers. Quant à l'offensive franco-britannique sur la Somme, du 1<sup>er</sup> juillet au 18 septembre 1916, elle déboucha sur la capture de 55 800 prisonniers de guerre<sup>3</sup>. Au total, ce sont entre 350 000 et 500 000 prisonniers dont le destin incombait aux autorités militaires françaises<sup>4</sup>. Comment gérer ces nouveaux flux, comment se comporter avec ces

---

1. François COCHET, *Soldats sans armes : la captivité de guerre : une approche culturelle*, 1998, 463 p. ; Odon ABBAL, *Soldats oubliés*, 2001, 262 p. ; Annette BECKER, *Oubliés de la Grande guerre : humanitaire et culture de guerre 1914-18 : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, 2012, 395 p.

2. La XV<sup>e</sup> Région militaire fut, après les XIII<sup>e</sup> et la III<sup>e</sup> régions militaires, la région qui compta le plus grand nombre de dépôts sur son sol.

3. Le *Petit Parisien* du 23 septembre 1916.

4. Frédéric Médard chiffre le nombre de prisonniers détenus par la France en novembre 1918 à 350 000.

Frédéric MÉDARD, *Les Prisonniers de guerre en 14-18. Acteurs méconnus de la Grande Guerre*, 2010, p. 350.

Selon Louis Barthou, ministre de la Guerre, les chiffres tournaient plutôt autour de 500 000 prisonniers : 421 655 issus du théâtre des opérations du Nord-Est et 81 078 venant du front oriental (Arthur FONTAINE, *L'industrie française pendant la guerre*, 1925, p. 80).

soldats ennemis, comment subvenir à leur entretien, comment optimiser leur présence ? Jamais, de telles questions ne s'étaient posées avec autant d'acuité. On comprit cependant très vite que le simple séjour des prisonniers de guerre dans une région éloignée du théâtre des opérations recelait de sérieux avantages. Ne serait-ce que parce que ceux-ci pouvaient servir de trait d'union entre le front et l'arrière. Ce capital humain, cette éventuelle monnaie d'échange pouvaient également neutraliser, du moins l'espérait-on, les angoisses, et à ce titre, avoir un impact considérable sur le moral des populations. Il fallait en faire « un spectacle utile<sup>5</sup> ».

#### UN TERRITOIRE QUADRILLÉ

Après leur capture, les prisonniers de guerre étaient orientés vers des dépôts où l'on s'évertuait, lors d'interrogatoires, à les identifier. Beaucoup se pliaient à l'exercice, trop contents d'échapper aux « moulins à viande » qu'étaient les champs de bataille et les tranchées. Finis les poux, les rats, la vermine, les privations, les gaz, la « charognerie », les corps éventrés, les yeux blancs révilés, les coliques du feu, les obus, les fusées éclairantes, les terrains lunaires<sup>6</sup>... Soulagement confirmé par le capitaine Lindemann du 78<sup>e</sup> de ligne, capturé à Perthes, en transit à Toulon. Interrogé à cette occasion, par *Le Matin*, il ne cachait pas sa satisfaction d'abandonner une lutte qu'il qualifiait d'« effroyable<sup>7</sup> ». Pour reprendre une expression chère à Erich Maria Remarque, les « hommes-bêtes<sup>8</sup> » redevenaient des soldats. Passés ces entretiens, on les envoyait au nettoyage, à l'épouillage, préludes à une quarantaine sanitaire. Cette dernière se pratiqua notamment au lazaret des îles du Frioul. C'est seulement à l'issue de ces mesures préventives que les hommes étaient répartis sur le territoire par une administration chargée de les gérer. Ces services, installés dans l'ancienne caserne de la rue de Bellechasse, à Paris, relevant du ministère de la Guerre, avaient été confiés à deux généraux (un inspecteur et un inspecteur adjoint) et un membre du Conseil d'État. Plus tard, le gouvernement Briand créa une commission extra-parlementaire présidée par Émile Combes qui se chargera plus particulièrement des affectations sur des missions particulières et des négociations à propos des échanges de prisonniers valides.

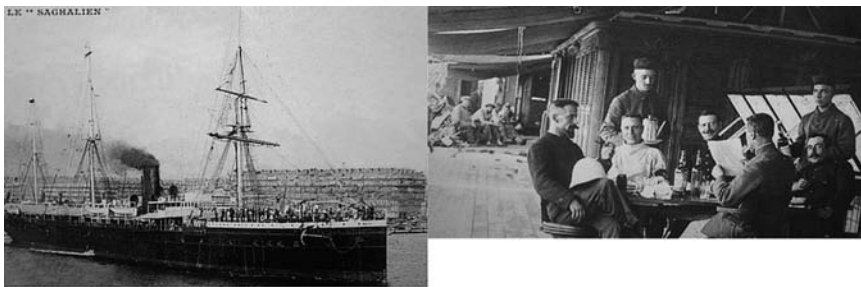
5. Expression due à Paul Hazard qui fut lieutenant-interprète durant la guerre, *Revue des deux mondes* du 1<sup>er</sup> avril 1915, p. 25.

6. Le philosophe Alain qualifiait les Poilus de « prisonniers du désespoir ». Or, si l'on suit Jean Guéhenno, les prisonniers du Sud-Est pouvaient encore caresser l'espoir. « L'espoir d'échapper à la mort, l'espoir de s'évader, l'espoir d'être rapatrié. La vie était devenue autre. Un détail qui n'en est pas un. Une différence. Ici, les arbres n'étaient ni ébranchés, ni déchiquetés. Les forêts n'étaient pas des armées de spectres. Ils resplendissaient, coloraient les paysages, écla-boussaient les campagnes de leurs fleurs, avant de ployer sous le poids de leurs fruits », Jean GUEHENNO, *La Mort des autres*, Paris, 1968, p. 135.

7. *Le Matin* du 28 février 1915.

8. Erich Maria REMARQUE, *À l'Ouest rien de nouveau*, Paris, 1931, p. 63.

L'afflux de prisonniers prit au dépourvu le gouvernement. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de la diversité des locaux désignés pour les accueillir : casernes, forteresses, citadelles, écoles, usines, pénitenciers, bâtiments conventuels, bateaux, pontons, maisons particulières, furent retenus pour parer au plus pressé<sup>9</sup>. Parcourons les dépôts provençaux pour en avoir confirmation. Dans les Bouches-du-Rhône, parmi les sites choisis, il faut citer le Dock Pinède, ponton qui formait à l'extrémité nord du port de Marseille, à 5 kilomètres du Vieux Port, à la terminaison des docks, un lieu de transit notamment pour les Bulgares qui arrivaient de Salonique et les prisonniers qui attendaient leur embarquement pour la Corse, l'Algérie ou la Tunisie. À Marseille toujours, il y eut le camp Oddo<sup>10</sup> dirigé par le capitaine Robert. Le 8 juin 1918, il comptait une trentaine de baraques Adrian qui accueilleraient 1 449 Allemands dont 1 063 se levaient à l'aube pour aller travailler dans les docks, les usines, les gares des environs. On avait aussi eu recours à des « bastilles » plus surprenantes. La Chambre de commerce, en quête de main-d'œuvre, avait été mise à contribution, et était intervenue en transformant *Le Saghalien*, un ancien paquebot des Messageries maritimes en casernement d'une capacité de 1 200 lits<sup>11</sup>. Elle percevait 0,25 franc par jour et par homme de la part du syndicat des entrepreneurs de manutention<sup>12</sup>. Cette solution fut toutefois temporaire puisque *Le Saghalien* fut retiré du service le 10 novembre 1915 pour être sabordé à Gallipoli et servir de brise-lame<sup>13</sup>. On



*Le Saghalien* avant puis après sa transformation en dépôt de prisonniers

9. Dès le mois d'août 1914, des officiers furent chargés de prospecter dans la région. C'est ainsi que le capitaine Borel inspecta les îles de Port-Cros et Porquerolles. D'après ses conclusions, il convenait d'utiliser sur la première le château, le fort de l'Éminence ainsi que le fortin de la Vigie et, sur la seconde, la batterie centrale de la Repentance, le casernement de la batterie du Lion sans oublier le Fort Sainte Agathe. Si tel était le cas, 1730 hommes pouvaient y séjourner. Son rapport est conservé aux Archives départementales du Var sous la cote 9 R 1.

10. Terrain concédé au ministère de la guerre par la compagnie PLM, le camp Oddo était situé dans le quartier de la Cabucelle, entre l'actuelle rue Félix Zoccola et le boulevard du capitaine Geze.

11. Livré en 1880, ce navire avait assuré la ligne pour l'Australie puis celles du Levant. L'un de ses titres de noblesse avait été de transporter Camille Saint-Saëns à Saïgon. En août 1914, il avait servi au rapatriement des Français de Constantinople (Paul BOIS, *Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille*, tome 7, Marseille, 1998, p. 213).

12. Paul MASSON, *Marseille pendant la guerre*, Paris, 1926, p. 9.

13. Commandant LANFANT, *Historique de la flotte des messageries maritimes*, Association des anciens membres des états-majors de la compagnie des Messageries maritimes, 1997, p. 58.

réquisitionna également le fort Saint-Nicolas surplombant le Vieux Port afin, notamment, d'y claquemurer les prisonniers en attente de passage devant le conseil de guerre. Un peu plus loin, à l'Estaque, furent stationnés les hommes qui travaillaient au percement du tunnel du Rove.

À une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Marseille, sur un site magnifique, comprenant des ruines gallo-romaines et une ancienne commanderie des Hospitaliers, on trouvait le camp de Carpiagne, le plus important de la région avec ses 30 baraques Adrian de 80 lits chacune. On y expédia de nombreux ressortissants de l'empire austro-hongrois. À l'ouest de Marseille, on croisait aussi des prisonniers dans les chantiers navals de Port-de-Bouc ou dans les usines chimiques de Miramas. D'autres encore seront affectés aux grands mas arlésiens. Plus au nord enfin, on transforma l'abbaye des prémontrés de Frigolet en un camp d'internés civils qui accueillit aussi quelques prisonniers de guerre slaves.

Répartition des prisonniers de guerre internés dans les Bouches-du-Rhône au 20 juin 1916<sup>14</sup>

Arles	393
Carpiagne	2 151
Grans	52
Gréasque	73
La Bédoule	50
L'Estaque	232
Mallemort	20
Marignane	20
Marseille	1 943
Miramas	705 402 prisonniers au camp et 303 à l'usine d'acide sulfurique
Port-de-Bouc	718 dont 354 aux Chantiers de Provence, 285 à l'usine Kuhlmann et 79 affectés aux grands travaux
Port-Miou	49
Salon	44
Tarascon	80
Velaux	20

Dans le Var, au cœur du port militaire de Toulon, on fonctionna également dans l'urgence. Un ancien croiseur, en piètre état, *Le Cécille*, qui avait fait office de caserne pour les équipages de la flotte, fut dévolu aux prison-

14. AD Bouches-du-Rhône 9R1: Lettre du général Coquet au préfet des Bouches du Rhône (20 juin 1916).

niers. Mille d'entre eux pouvaient y séjourner<sup>15</sup>. Cette solution présentait de nombreux avantages. On avait à faire à un espace clos, donc facile à surveiller, peu éloigné des ateliers et des parcs à charbon. Le bateau disposait de vastes réfectoires, d'un pont se prêtant aux promenades, de vastes salles équipées de hamacs. Il offrait en outre la possibilité de séparer les prisonniers allemands des prisonniers autrichiens ou bulgares plus volontiers orientés vers l'ancien Réglage des torpilles. D'autres occuperont le fort Saint-Antoine pour être au plus près des carrières du Mont Faron, ou bien le terrain militaire de Malbousquet. Les officiers (OPG) étaient cantonnés sur les navires-hôpitaux (*l'Asie*, la *Navarre*, le *La Fayette*, le *Sphinx*), manière de se prémunir contre d'éventuelles attaques de ces bâtiments. Les prisonniers blessés, pour leur part, furent dans leur majorité accueillis dans les hôpitaux militaires d'Avignon, de Marseille, d'Embrun, de Briançon et de Saint-Mandrier. Dans ce dernier cas, ceux qui étaient en voie de guérison purent entrer en convalescence au fort de l'Éminence de Port-Cros.

Évolution des effectifs de prisonniers de guerre à Toulon

Date	01/09/16	01/01/17	01/02/17	01/08/17	15/11/17
Nombre de prisonniers	837	837	1 194	1 196	1 661

Ces chiffres doivent cependant être maniés avec prudence car de nombreux prisonniers effectuaient des allers-retours entre le camp de Carpentras-Serres où se tenaient les commissions sanitaires, le camp d'aviation maritime de Saint-Raphaël, les carrières du Mont Faron, les mines de la Grand Combe, les chantiers de Port-de-Bouc... À Carpiagne, en juin 1918, ne restait au camp qu'un prisonnier sur dix.

Dans les Basses-Alpes, à Entrevaux<sup>16</sup>, un certain nombre d'officiers étaient détenus dans la citadelle perchée de Vauban. Ils avaient été capturés lors des combats des Eparges. Parmi ces derniers, on comptait la présence d'un membre de la famille impériale ainsi que celle du lieutenant Keller, un ancien collaborateur du comte Zeppelin. À Sisteron, une autre citadelle de Vauban accueille son lot de prisonniers : des officiers allemands mais aussi des hommes du rang. En octobre 1917, y fut incarcéré l'équipage du Zeppelin L-45 qui, poussé par les vents, s'était échoué sur les rives du Buech, à Mison. Mais le plus gros contingent fut affecté au complexe chimique de Saint-Auban.

15. Service historique de la Marine (SHM) de Toulon 2D3/20 et 21. *Le Cécille* a remplacé le croiseur *Le Faucon* qui ne disposait ni de cuisine ni de cantine.

16. Ce dépôt ferma ses portes en janvier 1917, date à laquelle les prisonniers furent transférés en bonne partie à Carcassonne.

Bilan pour les Basses-Alpes en juin 1916<sup>17</sup>

Lieux	Officiers	Hommes de troupe
Bois d'Asson		49
Entrevaux	49	12
Saint-Auban		99
Sisteron	20	40
Total	69	200

Dans la vallée de l'Ubaye, relevant de la XIV<sup>e</sup> Région militaire, c'est la caserne Haxo de Barcelonnette, fraîchement achevée, qui servit de lieu principal d'internement pour les soldats et les officiers allemands. Dès octobre 1914, on y accueillit des troupes valides. Un an plus tard, soit au mois d'octobre 1915, un deuxième camp vit le jour et se remplit de soldats inaptes au travail. Ces deux structures furent dissoutes en novembre 1916 et remplacées par un camp d'officiers qui fonctionna jusqu'au 13 février 1920. On notera également la présence d'OPG à Jausiers du 1<sup>er</sup> octobre 1918 au 15 mars 1920. On comptait sur l'enclavement de la vallée pour se prémunir contre les tentatives d'évasions individuelles ou collectives<sup>18</sup>.

Dans les Hautes-Alpes, le même objectif présida à l'enfermement d'une poignée d'officiers au fort du Randouillet, sis à 1 600 mètres d'altitude en surplomb de Briançon.

Dans le département du Vaucluse enfin, le principal camp, composé de baraques Adrian aux murs passés à l'eau de chaux et au charbon, se situait en bordure de la route reliant Carpentras à Malauègne, sur la droite, un peu avant la descente précédant le hameau de Serres. Plus rien aujourd'hui ne signale l'existence de ce camp où furent affectés jusqu'à plus de 2 000 prisonniers.

Effectifs en juin 1918 <sup>19</sup>	Allemands	Autrichiens	Bulgares
Sous-officiers	756	703	89
Soldats	222	35	322
Totaux	978	738	411

Les effectifs du camp de Serres allèrent crescendo, mais il sied de garder à l'esprit que, comme pour les autres centres de détention, un grand nombre de prisonniers furent appelés à aller travailler sur des chantiers extérieurs. On put ainsi retrouver des prisonniers de Serres à Apt, Aubignan, Beaumes-de-Venise, Bollène, Jonquières, l'Isle-sur-Sorgues, Lagnes, Le Thor, Mérindol,

17. AD Alpes-de-Haute-Provence 5R38, Rapport du général Coquet au préfet des Basses-Alpes (20 juin 1916).

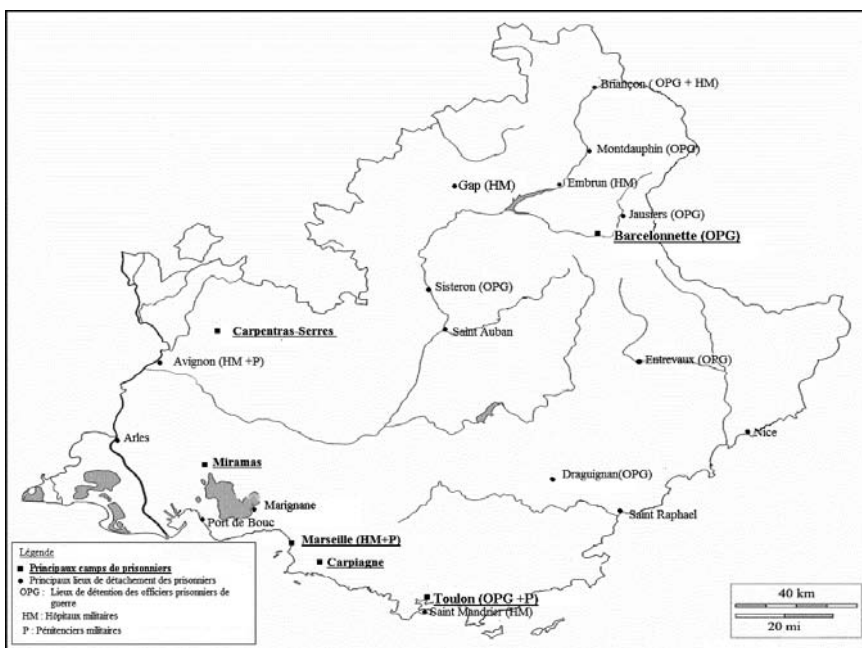
18. Général P-E BORDEAUX, *Historique de la vallée de l'Ubaye pendant la guerre 14-18, Annales des Basses-Alpes 1926-1927*, p. 103-104.

19. Rapport du docteur René GUILLERMIN, Comité international de la Croix-Rouge, Genève, 1918, p. 14.

Murs, Orange, Pernes-les-Fontaines, Rustrel, Sarrians, Sorgues, Travaillan, Vacqueyras, Vedène, Avignon; ou même en Ardèche dans les usines Lafarge du Teil et de Viviers, au Pouzin, à Saint-Peray, à Villeneuve-de-Berg<sup>20</sup>. Soit à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde.

On n'aura garde d'oublier d'évoquer le pénitencier d'Avignon. Cet ancien point de passage avant la déportation à Cayenne, situé à deux pas du Rocher des Doms, avait une sinistre réputation. Les prisonniers condamnés en conseil de guerre, qui y séjournèrent, expérimentèrent de terribles conditions de vie.

L'origine des prisonniers évolua. À partir de 1916, on assista à l'arrivée des soldats autrichiens et bulgares. En mai, on transféra 1200 prisonniers autrichiens, évacués par les Serbes, de Sardaigne vers Toulon, puis Carpiagne<sup>21</sup>. Le 5 juin, ce furent 70 militaires bulgares en provenance de Salonique qui débarquent à Toulon pour être sur le champ dirigés vers Marseille<sup>22</sup>. Le 18 du même mois, c'est un nouveau convoi qui entre dans la rade et qui est aiguillé cette fois vers Carpiagne<sup>23</sup>. Les rotations se poursuivent à un rythme soutenu. Le 29 janvier 1917, un navire hôpital acheminait des prisonniers de guerre



Les prisonniers de guerre en Provence durant la Première Guerre mondiale

20. *Atlas der gefangenenerlager im Frankreich in neun karten*, Berne, 1918, p21.

21. *L'Éclairneur de Nice et le Petit Var* du 23 mai 1916.

22. *L'Humanité* du 6 juin 1916

23. *L'Humanité* du 19 juin 1916

bulgares blessés et malades qui, lors de leurs interrogatoires, rapportèrent que la famine frappait de plein fouet leur pays<sup>24</sup>. Une nouvelle largement reprise par la presse.

Au final, on peut estimer que la Provence se vit assigner à résidence plus d'une dizaine de milliers de prisonniers de guerre. On était loin des effectifs affichés par certains camps allemands (Soltau, Czersk, Sennelager, Schneidemühl...) qui accueillèrent près de 30 000 hommes<sup>25</sup>. Pour autant ce chiffre ne doit pas être tenu pour négligeable.

### *La vie dans les camps provençaux*

À leur arrivée au camp, les prisonniers étaient la plupart du temps douchés, une nouvelle fois épouillés, rasés, désinfectés. Ceux qui étaient porteurs de vermine étaient savonnés de la tête aux pieds avant de recevoir sur les zones pileuses un badigeon de vaseline mélangée à de l'essence d'eucalyptus, de l'essence de menthe Pouliot et de l'essence de *lemon-grass*. Leur argent leur était retenu avec promesse de restitution. Ils étaient ensuite « bertillonnés », répertoriés avant de subir un examen de leurs facultés physiques et intellectuelles qui devait définir leur aptitude soit à effectuer des travaux extérieurs soit à devenir ce qu'il était convenu d'appeler des « fricoteurs », à savoir des personnes exerçant une fonction les amenant à avoir davantage de contacts avec l'encadrement français (services, magasins, tailleurs, jardiniers, cuisiniers, bibliothécaires...). Chaque prisonnier touchait une enveloppe de paille, deux couvertures de laine et, soit cinq kilos de paille longue, soit 13 kg de crin végétal, à répartir ensuite sur les cadres de bois et treillis métalliques qui leur servaient de couchettes. Les fournitures de couchage devaient être renouvelées tous les trois mois. Chaque prisonnier était pourvu d'une garde-robe rudimentaire (un béret, un pantalon de drap, un pantalon de treillis pour les travailleurs, une veste ou dolman, une capote ou vareuse, deux chemises de toile, une serviette, deux paires de chaussures, l'une pouvant être une paire de sabots). Au début le blanchissage était effectué par le prisonnier qui recevait une dotation en savon mais, à partir d'octobre 1916, des équipes spécialisées intervinrent au moyen de lessiveuses.

La journée était rythmée par trois appels : réveil, midi, soir lors desquels les hommes se rassemblaient en compagnies commandées par les sous-officiers présents. Le dimanche était une journée particulière. Les baraquements, les chambres étaient nettoyés de fond en comble avec une solution au crésyl et les paillasses aérées. On avait accès à la douche. On abandonnait les tenues de travail de la semaine pour revêtir son uniforme. On voyait resurgir les plastrons des *ulhans*, les brandebourgs des hussards, les cols verts des chasseurs à pied. Entre autres. On s'adonnait aux activités culturelles, au sport.

24. *L'Humanité* du 30 janvier 1917.

25. François Cochet, *op. cit.*, p. 69.



À Serres, au camp Oddo, les places centrales se muaient en terrain de football. On se rendait dans des baraques de récréation, parfois financées par la YMCA (*Young Men's Christian Association*), où l'on trouvait des livres, des jeux d'échecs<sup>26</sup>. On pouvait aussi assister aux offices religieux. En principe, un prêtre et un pasteur étaient affectés à chaque camp ou y intervenaient. Force est toutefois de constater que bien souvent les ministres du culte protestant firent défaut. Souvent, on faisait avec les moyens du bord. À Miramas, on fut tout heureux de découvrir un missionnaire, ancien élève de l'École des missions de Bâle acceptant d'assurer alternativement tous les quinze jours le culte liturgique et le sermon. Le sermon devait être soumis à la censure du camp. En général, les soldats préféraient les prêtres-soldats prisonniers aux prêtres mis à disposition par les évêques d'Allemagne. Pour autant, ce n'était aucunement un gage d'affluence aux offices.

À ce propos, restons à Miramas. Sur les 600 prisonniers que comptait le camp en septembre 1917, 300 se disaient catholiques. Or, il n'y avait que 30 pratiquants. La mission catholique suisse de Fribourg s'occupait des prisonniers allemands et envoyait des livres de piété ainsi qu'un journal catholique hebdomadaire *Kirchen Glocken* (Cloches d'église) avec l'approbation du contrôle du ministère de la Guerre français. La YMCA procura parfois des couvertures pour l'autel, des chandeliers, des crucifix, des petites sonnettes. À noter également qu'elle offrit les billets de transport à un prêtre serbe pour que les prisonniers bulgares de Serres puissent pratiquer leur culte. Depuis avril 1916, la censure autorisait la distribution de trois journaux : *Le Matin*, *L'Écho de Paris*, *Le Petit Parisien* mais ils étaient peu lus sauf dans les camps



Ablutions des prisonniers de guerre au camp de Carpentras-Serres

26. À Miramas, la YMCA s'était proposée d'acheter la moitié d'une baraque Adrian, soit 15 mètres carrés afin d'y installer une bibliothèque et d'y ménager une salle de réunion. Il lui fut réclamé 2 500 francs. À Carpiagne, les Unions chrétiennes suisses avaient contribué à la constitution d'une bibliothèque de 2 500 livres.

d'officiers. La communication était favorisée par la présence d'interprètes dans la plupart des camps. Le normalien Armand Lunel occupa cette fonction successivement à Tarascon, Carpiagne et Miramas durant l'année 1916<sup>27</sup>.

Ces prisonniers ne furent pas tous traités de la même manière. On relèvera bien évidemment des disparités inhérentes aux grades, les conditions de vie des officiers étant souvent sans commune mesure avec celles de leurs subordonnés. À Sisteron, les officiers logeaient dans des chambres lumineuses, prenaient leur repas dans un vaste réfectoire agrémenté d'un piano et d'une bibliothèque. Le quotidien de leurs ordonnances était loin d'être au même niveau. Soldats du rang, elles avaient chacune la charge de cinq à six officiers pour qui elles effectuaient, entre autres tâches, le balayage des chambres, le pliage des lits, le port de l'eau chaude pour la toilette, le service matinal du café, la vidange des eaux usées... L'extinction des feux intervenait pour eux à 21 heures alors que les officiers pouvaient s'éclairer, à leurs frais, au pétrole et aux bougies jusque 22 heures.

À Entrevaux, une première visite du délégué de l'ambassadeur des États-Unis ne donna pas lieu à un rapport positif. Le tir fut rapidement corrigé et lors d'un deuxième passage le même diplomate pouvait constater : « Toutes les chambres sont bien exposées au soleil, bien éclairées, aérées et ne paraissent pas humides. Presque toutes ont une vue sur la vallée du Var à quelques 600 pieds au dessous ».



Officier allemand détenu au fort de Mont-Dauphin (1915)

---

27. Bibliothèque Méjanès, fonds Armand Lunel, État des services militaires d'Armand Lunel.

Persistaient néanmoins quelques contraintes dans ce casernement qui avait été inauguré en janvier 1915. Les prisonniers n'avaient le droit qu'à une heure de promenade dans une cour exiguë. Le ravitaillement restait difficile: si la nourriture était préparée sur place et ne coûtait que deux francs par jour aux officiers, l'approvisionnement en eau potable se faisait à dos de mulet<sup>28</sup>.

Il y eut aussi des différences découlant de la nationalité des prisonniers. En effet, le gouvernement français attribua des régimes de faveur à certains soldats issus de l'empire austro-hongrois. Ces hommes, des Bosniaques, des Croates, des Transylvaniens, des Tchèques, des Slovaques pouvaient servir de levier politique en cas de dislocation de la double monarchie. Des instructions furent ainsi données aux gardiens « sur l'intérêt que le gouvernement français attachait à ce que les Tchèques et les Slovaques soient traités avec des égards particuliers ». Le message concernait tout particulièrement le camp de Carpiagne qui devint un camp pour « le libre développement des tendances séparatistes » tchèques. Les repas servis y étaient copieux. Au point que l'effectif de prisonniers tchèques atteignit bientôt le chiffre de 1 500 hommes. Chose très surprenante aux dires de Charles d'Eszlary car « la monarchie n'eut jamais tant de ses soldats prisonniers de guerre en France<sup>29</sup> »... Quoi qu'il en soit, le gouvernement français, en suivant cette voie, accordait du crédit aux revendications de ces nationalités. Il n'est pas interdit de penser que cette carte diplomatique fut efficace car, dans le cas qui nous occupe, une partie des Tchèques de Carpiagne gagna ensuite le camp de Cognac pour y être entraînés et enrôlés dans la jeune armée tchécoslovaque.

Les Austro-Hongrois, les Bulgares, les Turcs connurent un régime normal, et les Allemands un régime moins favorable.

Les camps de Provence reçurent des visites régulières de la part des émissaires de la Croix-Rouge internationale: le docteur de Marval, lieutenant-colonel de l'armée suisse, passa au Ponton à Marseille, le 8 février 1915; en septembre 1916, Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge accompagné de Frédéric Barbey du même comité, s'entretenirent avec les prisonniers de Carpiagne; le docteur Guillermin inspecta l'hôpital 41 d'Avignon, le dock Pinède, l'hôpital de Saint-Mandrier, le camp de Serres à la fin octobre 1917 et revint en juin 1918 pour superviser le camp Oddo et Carpiagne; le docteur Troedsson de la Croix-Rouge danoise promit aux prisonniers de Miramas en septembre 1917 une salle de conférences et d'exercice des cultes. Des délégués américains se déplacèrent aussi. Ils avaient, eux, la possibilité de venir à l'improviste. Quant à la mission catholique suisse fondée à Fribourg par M<sup>sr</sup> Bovet pour s'enquérir des services religieux offerts aux prisonniers de guerre et pour rechercher les disparus, elle dépêcha en France, le Révérend Père de Courten tandis que l'abbé Devaud s'occupait de l'Allemagne.

---

28. *Bulletin international des sociétés de la Croix Rouge*, juillet 1915, p. 379.

29. Il faut en déduire que l'on n'hésitait pas à usurper cette nationalité (Charles d'ESZLARY, *Les Français en Hongrie pendant les guerres napoléoniennes et mondiales*, Paris, 1966, p. 63).

Les rapports des visiteurs de la Croix-Rouge, des missions épiscopales, de l'Union chrétienne des jeunes gens (YMCA) constituent une source souvent très utile. Pour autant, on ne saurait s'en contenter. La transcription de lettres de prisonniers hongrois tempère en effet la présentation parfois idéalisée des camps par les visiteurs autorisés. Un dénommé Messzler, travaillant à La Seyne, écrivait à son épouse, le 12 novembre 1916, pour se plaindre du froid : « Nous sommes en loques, comme si les chiens nous avaient déchirés<sup>30</sup> ». Trois jours plus tard, c'était au tour d'un certain Kurdos, détenu à Carpiagne, de s'ouvrir à sa femme de l'insuffisance de l'ordinaire : « Je te demande absolument cent francs parce que sans argent ici, on peut crever. La situation [...] au camp n'a rien de pittoresque ». Beaucoup maugréaient à propos de la lenteur du courrier (censure en Hongrie, transit en Suisse, opérations de tri, contrôle et acheminement en France). Selon d'autres témoignages, les cellules du fort Saint-Nicolas, à Marseille, étaient infestées de punaises. D'autres, longues de 11 mètres et larges de 6 mètres accueillait jusqu'à 70 hommes dormant parfois les uns sur les autres. Les derniers arrivés devaient rester accroupis dans un coin de la geôle. La nourriture y était proprement immangeable. Il faut préciser que la cuisine du fort était prévue pour 500 hommes et non 2 000. Il n'était pas rare de voir un prisonnier faire les poubelles, en sortir un os à ronger ou une pomme de terre à moitié pourrie à dévorer. Un détenu fut même battu à coup de balai pour avoir dérobé un litre d'eau du robinet. À Embrun, si l'on en croit le docteur Seibt, les prisonniers blessés envoyés à l'hôpital complémentaire n° 50, de novembre 1915 à septembre 1916, connurent les pires traitements. Les blessés par balle avaient déjà été acheminés sans ménagement en troisième classe mais leur vie au sein de l'établissement tourna parfois au calvaire. La faute à un personnel « ignorant et récalcitrant » et à un manque de médicaments et d'équipements. Les paludéens étaient délaissés et l'on se contentait de prendre leur température pour se prémunir de toute tentative de simulation. La pitance était fade et indigeste. En guise de viande, il fallait se contenter d'os et de tendons. Pire, les repas étaient servis dans des seaux de tôle utilisés par les Français pour laver leur linge sale ou nettoyer les automobiles. Rien d'étonnant à ce que la soupe ait pu avoir le goût d'essence et d'huile<sup>31</sup>. Au pénitencier d'Avignon, de nombreuses cellules étaient privées de vitres. Les journaux qu'on leur substituait se déchiraient comme du papier à cigarettes à chaque rafale de mistral. Un mistral qui glaçait le sang des détenus. Le climat de cette prison était d'ailleurs déplorable pour bien d'autres raisons. Dès leur arrivée, un sergent mettait en garde les nouveaux arrivants avec un laconique : « Ici, on corrige les têtes carrées ». Les insultes pleuvaient. Les outrages aussi. Un exemple parmi d'autres : le contremaître

30. *Hongrie. Situation économique et morale. Les prisonniers en France*. Rapport du contrôle postal de Marseille daté du 28 décembre 1916. Ce document est consultable à la BDIC.

31. *Les brutalités à l'égard des prisonniers dans les pays de l'Entente. Notes du gouvernement allemand aux puissances neutres au sujet du traitement des prisonniers dans les pays de l'Entente*, publiées avec l'agrément du ministère allemand des Affaires étrangères, Berlin, 1918, p. 25.

de l'atelier de vannerie, un forçat français, y avait essayé d'abuser un prisonnier autrichien. Ce n'est pas tout. En Allemagne, on se plaignit des mauvais traitements infligés à Entrevaux qui devinrent prétexte à repréailles au camp d'officiers du fort Zorndorf à Kirstrin. Le lieutenant Trettner imposa dans son *Lager* des règles d'airain : il cantonna 30 officiers français par casemate, leur interdisant de satisfaire leurs besoins avant 8 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, les privant de correspondance et de colis<sup>32</sup>.

Les prisonniers de guerre ne furent pas épargnés par les maladies infectieuses et les épidémies. En 1918, plusieurs centaines d'entre eux furent touchés par la grippe espagnole<sup>33</sup>. Les docteurs Huck et Bourdillon s'en firent l'écho, le 3 octobre 1918, devant la société médico-chirurgicale de la XV<sup>e</sup> région<sup>34</sup>. Leur enquête relevait 395 cas sur 2 000 prisonniers observés entre mai et juillet, la plupart du temps sans complication. Seulement deux soldats durent être évacués sur un hôpital militaire pour complication pulmonaire. À partir du mois d'août, la situation clinique changea. Les offensives victorieuses avaient amené dans la ville de Marseille, et notamment au camp Oddo, de nouveaux prisonniers. La circulation entre dépôts, la plus grande promiscuité, et le moindre suivi médical expliquent sans doute l'aggravation des symptômes. Les complications pulmonaires, rénales, cardiaques furent désormais monnaie courante. Sur les deux seuls mois d'août et septembre, 258 cas furent répertoriés, cette fois sur 3 000 hommes, et surtout cinq décès déplorés. Les autopsies pratiquées relèveront des lésions incontestables dues à une myocardite infectieuse. À Miramas, sur les 23 décès répertoriés au camp, 22 peuvent être attribués à la grippe espagnole<sup>35</sup>.

En Camargue, on eut à se confronter à des cas de paludisme. Aux Salins de Peccais, les hommes de garde et les prisonniers tombaient comme des mouches, victimes des funestes fièvres d'Aigues-Mortes, récurrentes au moment du levage du sel. Folco de Baroncelli, qui y servait en tant que gardien, s'en est plaint plus d'une fois<sup>36</sup> et son témoignage doit nous préserver d'une approche historique « monoculaire » car si l'on s'était contenté du rapport du visiteur de la YMCA, voilà ce que l'on aurait pu retenir de la vie au Peccais le 17 septembre 1917 : « Les conditions sanitaires sont excellentes. Ici comme ailleurs, les prisonniers sont très bien traités et ils ne se plaignent de rien sauf

32. *Le Monde illustré* du 27 juillet 1918.

33. À l'origine de cette grippe, des poulets destinés à l'armée américaine élevés par des Chinois aux États-Unis. La censure régnant dans les pays belligérants, l'Espagne fut le seul pays à évoquer ouvertement cette pandémie qui fit 14 millions de victimes. D'où son appellation... François THUAL, *La passion des autres. Itinéraire d'un géopoliticien du xx<sup>e</sup> siècle. Conversations avec Émilie Chapuis*, Paris, 2011, p. 12.

34. *Marseille médical*, 1918, p. 883.

35. Sébastien Avy fournit une liste nominative des soldats décédés sur le site internet « Miramas lou pedassa ». Les instillations intra-nasales d'huile goménolée à 10 %, recommandées à l'époque, ne risquaient pas d'endiguer l'épidémie...

36. Palais du Roure (Avignon), fonds Folco de Baroncelli : lettre de Folco de Baroncelli à Jeanne de Flandreysy datée du 23 août 1916.

du cafard, du désespoir, de l'ennui<sup>37</sup> »... Des prisonniers paludéens, en provenance de Salonique, étaient à la même époque soignés à l'hôpital de Marseille. Quatre grandes salles leur étaient réservées.

Les hôpitaux de la région furent le théâtre de prouesses chirurgicales tentées sur des prisonniers. À Avignon, l'équipe du major Godlewski, patron du service chirurgical, pratiqua des greffes osseuses. À Marseille, on réalisa une suture métallique du coude.

Néanmoins, la région enregistra un certain nombre de décès. Force est de constater, si l'on effectue un décompte, que beaucoup succombèrent aux blessures contractées au combat ou à des maladies chroniques. À l'ancien séminaire d'Avignon, devenu l'hôpital 41, sur 45 décès de Bulgares entre novembre 1916 et octobre 1917, 40 étaient dus à des blessures de guerre. Les cinq restants décédèrent des suites de deux tuberculoses pulmonaires, d'un carcinome de l'estomac, d'un carcinome de l'intestin, d'une grippe infectieuse. Les sépultures de ces combattants sont encore visibles et témoignent de leur présence en Provence : le carré 7 du cimetière Saint-Véran d'Avignon comprend 212 tombes de ces soldats ennemis, décédés pour une grande partie à l'hôpital militaire d'Avignon<sup>38</sup>. Le cimetière Saint-Pierre de Marseille, pour sa part, garde la trace de 329 sépultures de soldats allemands<sup>39</sup>.

#### UNE MAIN-D'ŒUVRE DE PLUS EN PLUS PRISÉE

À l'origine, on hésita à employer ces prisonniers, tantôt par peur de l'évasion, tantôt par crainte de froisser les populations civiles. Mais très vite, obligation fit loi. Un besoin criant de main-d'œuvre se faisait sentir. Tous les recours avaient été envisagés : mises en sursis, permissions ciblées, emplois de chômeurs et de réfugiés, emploi des femmes, appel à la main-d'œuvre étrangère, récupération des mutilés, travail de nuit, heures supplémentaires. Mais cela ne suffisait pas. En outre, se posait la question de la qualification. Or, parmi les prisonniers, de nombreuses compétences étaient représentées<sup>40</sup>. Aussi ne tarda-t-on pas à faire appel à eux. À la fin de l'année 1915,

37. World Alliance of YMCA's (Genève) : rapport de Paul Bonanomi, 16 septembre 1917, p. 2.

38. Un dossier des archives municipales d'Avignon est consacré à ce carré car en 1923 il fut décidé de rassembler les cercueils des prisonniers de guerre alors disséminés dans tout le cimetière en un même endroit. Sur l'ensemble des décès répertoriés, on dénombrait 103 Allemands, 87 Bulgares, 15 Autrichiens, 1 Monténégrin, 1 Hongrois, 1 Turc.

Archives municipales d'Avignon, 2M11 : dossier prisonniers de guerre enterrés à Saint-Véran (1923-30).

39. Au total, 22 105 prisonniers allemands décédèrent en France : 13 138 des suites des blessures reçues dans leurs formations et 8 967 dans les hôpitaux et les compagnies de l'intérieur. À titre comparatif, 18 322 prisonniers français trépassèrent outre Rhin (*L'Économiste parlementaire* d'août 1922).

40. Un exemple suffit à illustrer ce propos : des prisonniers allemands réussirent à fabriquer des thermomètres médicaux que l'industrie française ne produisait pas jusqu'alors.



sur l'ensemble du territoire, plus de 20 000 prisonniers de guerre constitués en équipes agricoles travaillaient la terre et plus de 40 000 participaient à des travaux intéressant la défense nationale. Un an plus tard, les chiffres avaient plus que doublé. Sans parler des deux dernières années du conflit où l'on assiste à une explosion des chiffres. Entre la fin de 1917 et la fin de 1918, on passe d'un total de 208 082 prisonniers employés à 306 044<sup>41</sup>.

Marseille s'était imposée, le temps passant, comme la deuxième capitale du pays. Par son port, transitaient des marchandises aussi diverses que des céréales, des affûts de mitrailleuses, des caisses d'obus, des fers pour les mulets et les chevaux, des clous à ferrer, des pointes et des varlopes pour les menuisiers, des toiles de tentes, des moustiquaires, des rasoirs et des blaireaux, des machines à coudre, du charbon, des planchettes pour le soutènement des tranchées sans oublier le vermouth et le tabac indispensables au moral de la troupe. Or, la mobilisation, surtout depuis l'entrée en guerre de l'Italie, avait privé la cité phocéenne de ses arrimeurs, de ses conducteurs de grues, de ses chargeurs. Qui plus est, avec l'expédition des Dardanelles, le trafic était en recrudescence. En 1915, l'engorgement du port apparaissait comme notoire : le 1<sup>er</sup> juin, 58 navires étaient en attente dans la baie de l'Estaque. Certes, on avait fait appel à des coloniaux mais les besoins de main-d'œuvre restaient criants. Charger et décharger les navires, voilà des missions qui furent parmi les premières à être confiées aux prisonniers. Cette fonction de portefaix, ils l'exercèrent notamment sur le quai de la Joliette pour le compte de la Compagnie générale transatlantique. D'autres, une soixantaine, s'échinèrent, à Nice, à débarquer des céréales. À Avignon, ce seront les incarcérés du pénitencier qui aideront au déchargement des chalands sur le Rhône.

Une fois les premières préventions surmontées, leurs activités se diversifièrent. On les vit intervenir dans le domaine de la voirie notamment sur la route Marseille-Cassis où ils s'occupèrent du redressement des accotements et du curage des fossés. Les tâches qu'on leur attribuait étaient souvent harassantes. Telle la récolte du sel. Celui qui, collecté en Camargue, servit à alimenter l'usine de Saint-Auban où l'on fabriquait le sulfure d'éthyle dichlorée (ypérite) au pouvoir suffocant et vésicant<sup>42</sup>.

À Port-de-Bouc, plusieurs centaines de prisonniers contribuèrent à la mise en service de l'usine Kuhlmann d'acide sulfurique implantée dans le parc du château de la Gafette, la firme ayant dû tirer un trait sur ses infrastructures du nord de la France. Encore en 1917, toujours à Port-de-Bouc,

---

41. Arthur FONTAINE, *op. cit.*, p. 81-82.

42. Philippe MIOCHE, *La longue santé du chlore à Saint-Auban (1916-2002)*, in *Des barrages, des usines et des hommes. L'industrie des Alpes du nord entre ressources locales et apports extérieurs. Études offertes au professeur H. Morsel*, 2002, p. 279-290. La France n'eut recours à l'ypérite qu'à partir de juin 1918 alors que les Allemands s'en servirent dès juillet 1917. Ce gaz, quand il ne tuait pas, laissait le soldat hors d'état de combattre pendant deux à trois mois (Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *Les Armes et la Chair : trois objets de mort en 14-18*, Paris, 2009, p. 133).



Prisonniers bulgares aux Salins de Peccais

Jules d'Allest, administrateur des Chantiers et Ateliers de Provence, s'indigna de la sous-exploitation de la main-d'œuvre présente sur le site. Cela lui sauta aux yeux lorsqu'il s'aperçut que trois chefs de chantiers de Hambourg étaient employés comme manœuvres à décharger les navires ou à pousser les wagons<sup>43</sup>. Il n'eut de cesse dès lors de négocier avec la XV<sup>e</sup> région militaire la constitution d'équipes de « spécialistes » et d'utiliser les compétences à disposition. Il finit par avoir gain de cause et rationalisa l'utilisation des prisonniers. À Arles, on pouvait en croiser sur les chantiers du PLM.

Dans l'agriculture, l'appel à cette main-d'œuvre prit quelque temps en raison de la centralisation de l'attribution des prisonniers (ministère de l'Agriculture, préfecture), de l'aversion de certains pour « le Boche », de la réticence d'édiles ne voulant pas mécontenter leurs journaliers qui craignaient la concurrence d'hommes plus jeunes et une baisse de leurs salaires mais la loi du 6 octobre 1916 ayant pour but la remise en valeur de toutes les terres de France précipita les requêtes de main-d'œuvre agricole de la part des comités communaux d'action agricole, eux-mêmes très sollicités par les particuliers. Des commissions départementales agricoles chargées de l'attribution des équipes aux communes et aux syndicats agricoles se mirent en place. À Avignon, on sollicita le chef de bataillon à la tête du pénitencier militaire, M. de Lachadenède, qui n'excluait pas la mise à disposition de deux ou trois détachements de 10 à 20 détenus français ou allemands pourvu qu'ils ne travaillent pas à proximité de zones stratégiques comme la poudrerie de Sorgues et que l'on applique les règlements en matière de surveillance, à savoir un caporal et six hommes pour 10 détenus. Le successeur de Lache-

43. *La nature*, 1<sup>er</sup> semestre 1917, p. 228.



nède, M. de Loustal, était également partisan de cette remise en valeur des terres en friche, puisqu'en mai 1917 il sollicitait un hectare appartenant aux hospices de la ville de façon à y cultiver des pommes de terre<sup>44</sup>. Autour de Carpentras, de nombreux domaines ainsi que des usines dépendant étroitement des productions locales leur doivent leur survie<sup>45</sup>.

Au mois de novembre 1917, les effectifs agricoles comprenaient 724 hommes dont la moitié était implantée à Arles avec pour charge d'intervenir sur environ 17 domaines. Les règles originelles très strictes, à savoir la surveillance de vingt hommes impliquant un gradé et 4 soldats s'assouplirent progressivement jusqu'à admettre le travail isolé.

Dans le département du Var, jusqu'en 1917, la compagnie agricole de prisonniers compta 60 hommes répartis en quatre équipes. Le 25 mai, le contingent fut porté à 150 hommes, bientôt rejoints par cent hommes supplémentaires. Ces 250 hommes furent répartis en équipes de 5 à 25 dans 26 communes et chez 37 propriétaires dans l'ensemble satisfaits<sup>46</sup>. Certains s'adonnèrent à l'abattage du bois dans les forêts domaniales de Pignans et du Dom à Bormes. Le bilan de leur labeur est édifiant et surpassait en temps celui de tous les autres types de main-d'œuvre. Jules Carloti attribuait 20 200 journées de travail effectif aux prisonniers de guerre, 20 078 aux permissionnaires, 18 200 aux équipes volantes et 8 217 aux travailleurs coloniaux<sup>47</sup>.

Certains travaux ne furent pas achevés pendant la guerre, mais ce qui fut accompli alors sera du plus haut intérêt pour la région après le conflit. C'est le cas du creusement du tunnel du Rove qui doit beaucoup aux prisonniers de guerre. Par ce tunnel devait passer le canal reliant le port de Marseille au Rhône. Ce canal long de 82 kilomètres devait ensuite rejoindre, à Arles, le Rhône navigable qui le mettrait en communication avec la Saône. Pour bien comprendre le caractère décisif de l'intervention des prisonniers, il faut se souvenir que les travaux avaient commencé à la tête sud, au port de l'Estaque, en avril 1911. La tête nord, quant à elle, avait été attaquée en mai 1912. La rencontre des deux galeries d'avancement eut lieu le 18 février 1916. L'ouvrage ne laissait pas d'impressionner par ses dimensions : sa longueur de 7 kilomètres, sa largeur de 22 mètres, sa hauteur de 14,40 mètres<sup>48</sup>. Une section correspondait à celle de trois tunnels de chemins de fer à double voie. Le tunnel fut inauguré en grande pompe, le 14 mai, en présence de Marcel Sembat, ministre des Travaux publics,

---

44. AMA 4H19, extraits des registres de délibérations du conseil municipal de la ville d'Avignon du 7 mai 1917.

45. On pourrait citer le domaine du Martinet à Mazan ou celui de la Serre à l'Isle-sur-Sorgue. Dans le secteur industriel, il faudrait nommer la maison Pécol de Carpentras, fabrique de conserves de tomates, qui bénéficia au mois d'août et septembre 1917 du renfort de prisonniers bulgares. ADV 1M849, rapport au général commandant la XV<sup>e</sup> Région (29 décembre 1917).

46. Jules CARLOTTI, *Répercussions de la guerre de 14-18 sur l'agriculture provençale*. Thèse pour le doctorat ès sciences économiques et politiques, Université Aix-Marseille, 1920, p. 132.

47. *Ibid.*

48. *L'Illustration* du 13 mai 1916.

d'Édouard Thierry, secrétaire d'État au ministère de la Guerre (intendance) et député de Marseille, de M. Artaud, président de la Chambre de commerce (1913-1920) et de Léon Chagnaud, l'entrepreneur et maître d'œuvre dont on reparlera. L'occasion était trop belle de célébrer et d'exalter la grandeur nationale. On programmait déjà une multiplication par quatre des mouvements annuels dans le port de Marseille et certains caressaient l'espoir fou de lui voir reconquérir la première place européenne perdue en 1889. Sans surprise, il ne fut pas rendu hommage au coup de main des prisonniers de guerre. Et pourtant... Le chantier s'était heurté, depuis le début du conflit, à un épineux problème de main-d'œuvre. Depuis longtemps, on avait recours aux étrangers pour percer cette arête du massif de La Nerthe, mais les Italiens avaient été mobilisés. On les avait, certes, remplacés par des travailleurs espagnols et portugais mais ceux-ci ne restaient pas plus de deux mois sur le site, rebutés qu'ils étaient par le charriage des brouettées de gravats<sup>49</sup>. Aussi, l'affectation, à l'automne 1915, de 500 prisonniers logés à Gignac fut-elle décisive. Les conditions de travail n'avaient pas changé : les prisonniers travaillaient dans l'obscurité, dans la poussière, et dans une eau qui leur arrivait aux genoux<sup>50</sup>. Tout aussi précieuse fut la mise en place du pont basculant du chantier naval de La Seyne, un ouvrage unique en France. Son montage date de 1917. Il avait été l'œuvre de prisonniers allemands, logés au fort Balaguier. Et, s'il n'entra en service qu'en 1920, il devait se révéler très utile. En effet, il permit l'acheminement direct aux chantiers de matériels lourds comme les plaques de blindage, les profilés en provenance du Creusot et des aciéries de Lorraine. Les trains arrivaient au pied des chantiers alors qu'auparavant l'acheminement se faisait grâce à une dizaine de perchérons qui assuraient le transfert depuis la gare de La Seyne via les quais. De même, leur apport fut crucial dans le lancement de l'usine chimique de Saint-Auban, en aval de Château-Arnoux. Cent prisonniers participèrent au chantier. Par la suite, leur part demeura importante : en juin 1917, sur un effectif de mille ouvriers, on en dénombrait 175 encadrés par une vingtaine d'hommes dirigés par un adjudant qui contribuaient à l'augmentation de production de bertholite et de chlorure de chaux. C'est encore à eux que l'on fit appel lorsqu'il fut question d'installer une usine d'alumine. Des équipes spéciales de montage, triées sur le volet – on privilégia les nationalités « irrédentistes » (les Tchèques notamment) aux Prussiens, Bavaresi ou Poméraniens jugés peu efficaces – furent constituées à cette fin<sup>51</sup>.

Le port militaire de Toulon leur doit aussi beaucoup : doublement de l'embranchement de la marine entre la Seyne et la Pyrotechnie, entretien des grands bassins, construction de l'atelier frigorifique de l'Arsenal, travaux à

49. Début 1916, 1 000 ouvriers étaient présents sur le chantier : 10 % de Français, 10 % d'Italiens, 60 % d'Espagnols, 20 % de Portugais. *Annales de géographie*, novembre 1916, p. 227.

50. Frédéric MÉDARD, *op. cit.*, p. 54.

51. Jean Gabriel LACROIX, *Saint Auban : un grand centre industriel issu de la guerre chimique*, *Annales de Haute Provence*, premier semestre 1987, p. 192.

l'atelier des torpilles du Mourillon, agrandissement des ateliers de la grosse chaudronnerie<sup>52</sup>.

On ne celait plus son intérêt pour cette main-d'œuvre providentielle. Les communes réclamaient leurs volants de prisonniers. Le maire de Colmars revendiquait leur présence afin de construire un chemin d'accès à la forêt domaniale de Monier, et pour assurer le déneigement en hiver. Sisteron souhaitait leur confier des travaux de captage sur la rive gauche du Buech et le cassage des matériaux d'empierrement pour les routes nationales. Ces matériaux provenant soit d'une carrière contiguë à la citadelle, soit de galets recueillis sur une ancienne terrasse de la Durance (route n° 85 aux abords de la ville). Afin d'être plus crédible, on avançait même des quotas précis : Sisteron (40), Noyers (11), Reillanne (25 à 30), Jabron (20)... Parfois, les prisonniers étaient source de crispation. Ainsi, la population de Guilherand qui recevait des prisonniers du camp de Serres se plaignit-elle du favoritisme qui régnerait dans le village : les prisonniers seraient toujours affectés aux mêmes propriétaires et ce, au détriment des familles dont les maris étaient au front. Or, le maire, seul, avait la compétence pour répartir les équipes. Il fut donc mis en cause et essuya une pluie de critiques<sup>53</sup>.

Au bout de quelques mois, il n'était plus question de priver les départements, les municipalités de leurs contingents de prisonniers sous peine de récriminations immédiates. En novembre 1916, le conseil municipal d'Entrevaux, devant un possible départ des prisonniers du fort Vauban, parla de catastrophe, de « ruine totale ». Il alla même jusqu'à proposer à un kilomètre de l'agglomération la propriété du Parc de Glandèves, entièrement close de murs, susceptible d'accueillir 200 officiers. Un espace idéal pour les promenades, où il y avait même un terrain de tennis.

Il faut voir aussi avec quelle vigueur André Honnorat<sup>54</sup> intervint au début 1915 après que le ministre de la Guerre eut ordonné l'évacuation des prisonniers de guerre des arrondissements frontaliers. Selon lui, c'était un très mauvais coup porté à son département des Basses-Alpes. La ligne de chemins de fer Chorges-Barcelonnette était torpillée. Et que dire des travaux de défense décidés avec le ministre de l'agriculture visant à empêcher les divagations de certains torrents notamment dans la commune de Meyronnes ? Honnorat chiffrà ses besoins : 150 prisonniers étaient indispensables. Il finit par obtenir gain de cause puisque, le 14 mars 1917, le ministre de l'Agriculture leva l'interdiction s'opposant à l'emploi de prisonniers dans la zone frontalière des Basses-Alpes<sup>55</sup>. Cette démarche n'avait rien d'exceptionnel. En

---

52. SHM 2D4/16, ordre n° 235 du Major général en date du 18 janvier 1917.

53. AD Ardèche R 82, lettre du colonel Dautheville au préfet datée du 30 juin 1916.

54. Député des Basses-Alpes depuis 1910, André Honnorat (1868-1950) fut un parlementaire très actif pendant la guerre. Il se soucia tout particulièrement du sort des tuberculeux et suggéra, en 1916, l'adoption de l'heure d'été.

55. Dès 1916, des dérogations gouvernementales avaient été accordées en faveur de l'emploi de prisonniers dans des zones stratégiques. François Cochet, *op. cit.*, p. 76. Les interventions

avril 1917, le maire de Remollon, petit village des Hautes-Alpes, planté sur le versant droit de la vallée de la Durance, quémantait au préfet une quarantaine de prisonniers pour assurer le piochage des vignes et argumentait : « Dans le pays, la main-d'œuvre fait complètement défaut. Les agriculteurs sont occupés aux semailles de printemps, à la culture de la pomme de terre. La nécessité les oblige à abandonner leurs vignes. Or, beaucoup d'entre elles n'ont pas été piochées l'année dernière. C'est la perte du vignoble et, partant, la misère pour le pays s'il y a impossibilité d'avoir de la main-d'œuvre<sup>56</sup> ».

Dans cette perspective, on peut citer ce télégramme inquiet du président de la Chambre de commerce de Marseille, Artaud, à Victor Margueritte : « Rocca<sup>57</sup>, Tassy et de Roux, nos ressortissants, grands industriels fournisseurs de guerre se voient menacés d'arrêt dans leur travail parce que la mine de Volx (Basses-Alpes) qui leur livrait 30 à 35 tonnes de charbon par jour est mise hors d'état de continuer son exploitation par suite du retrait des prisonniers de guerre qui travaillaient à la mine. Une grève des prisonniers de guerre aurait eu lieu, mais le remède en ce moment de pénurie de charbon n'est pas un arrêt de la production de la mine qui paralyserait Rocca et aussi l'électrochimie, et d'autres industriels<sup>58</sup> »...

Revendication similaire à la préfecture maritime de Toulon qui refuse de se séparer de ses charpentiers, mécaniciens et autres ex-conducteurs de bateaux fluviaux<sup>59</sup>. À la fin du conflit, on cherchera à jouer du droit pour garder son volant de prisonniers et on fera tout pour que Toulon soit considéré comme camp de travail et puisse bénéficier de la restriction du dernier alinéa de l'article 24 des accords de Berne (26 avril 1924) qui concernait les camps de travail. Une logique de maximalisation prévalait ouvertement.

Certains entrepreneurs ont vite vu là une aubaine. M. Chagnaud, patron parisien, avec l'appui du président du conseil, s'était vu confier 800 prisonniers affectés au canal souterrain de l'Estaque (290), à l'agrandissement de la gare d'Arenc (100), au remblaiement du môle G (100), au remblaiement du môle Jasset (100), au chargement du charbon italien (70), et au chantier du Cap Pinède (140)<sup>60</sup>. Le contrat était pour le moins juteux. Aux termes de

---

parlementaires à l'époque sont légion. Les députés Barthe, Rameil, Reboul, Rouger, Compère-Morel réclamaient 14000 PG pour sauver la viticulture du Midi, Noguès des Hautes-Pyrénées se battait pour pouvoir achever, avec l'aide de ces prisonniers, la voie ferrée Auch-Lannemezan pour ne citer que quelques exemples (Gérard CANINI, « L'utilisation des prisonniers de guerre comme main-d'œuvre (1914-1916) » in *Les Fronts invisibles*, Nancy, 1994, p. 250). On lira également avec profit l'article de Ronan RICHARD intitulé « Étrangers et indésirables en temps de guerre. Représentations politiques et pratiques à l'égard des populations nouvelles dans l'Ouest de la France en 1914-18 », *Annales de Bretagne*, 2002.

56. AD Hautes Alpes 10 R 1932, lettre du maire de Remollon au préfet (3 avril 1917).

57. Émilien Rocca, président du syndicat des huiliers marseillais et de la société Rocca-Tassy et de Roux.

58. Archives de la Chambre de commerce de Marseille, ML 42731/01, sous-dossier Prisonniers de guerre : télégramme d'Artaud à Victor Margueritte, 28 octobre 1916.

59. Note de service à l'adresse du commandant du dépôt de Carpiagne (15 décembre 1915).

60. AN F14/11329.

celui-ci, Chagnaud devait fournir un petit casse-croûte à ceux qu'il s'était vu confier et verser à l'État une redevance de 2,13 francs pour les manœuvres et 2,47 francs pour les spécialistes<sup>61</sup>. Par jour, le bénéfice était évalué à 4 francs. On comprend mieux ainsi que ledit Chagnaud soit particulièrement demandeur de prisonniers, estimant, pour servir sa cause, qu'un prisonnier avait un rendement inférieur de 50 % à celui d'un ouvrier libre.

Les contrats entre les firmes privées et l'État pouvaient varier d'un endroit à l'autre. Pour preuve, cette convention signée entre le général commandant la XV<sup>e</sup> région et le directeur de la Compagnie des Salins, le 20 août 1918. L'article 1 accordait à la Compagnie 2000 prisonniers répartis entre les sites des Salins d'Hyères, des Pesquiers, de Berre, de l'Étang du Lion, de Fos, d'Aigues-Mortes. Les hommes récoltaient le sel et le chargeaient, moyennant quoi leur étaient fournis le logement, le couchage, le chauffage, l'éclairage, la nourriture, les vêtements de travail, le savon (300 g par mois). Ils percevaient également un salaire. La rétribution plancher était de 3,35 francs. Les primes, en cas de travail prolongé, étaient converties en bons ou en casse-croûtes<sup>62</sup>.

La propagande encourageait ces pratiques sur un ton revancharde : « Leur intelligence est souvent bornée, mais ils sont assidus, soumis, obséquieux, insinuants, serviables, serviles même ; ce peuple qui prétendait dominer l'Europe semble né pour la servitude<sup>63</sup> ». Prudence et méfiance devaient cependant rester de mise avec eux, notamment dans les opérations de chargement et de déchargement. À propos du prisonnier allemand, voilà ce qu'écrivait Louis Bertrand : « Il faut le surveiller sans cesse, car le sabotage n'a point de secrets pour lui : il a tôt fait de déchirer l'étoffe d'une culotte ou de donner un coup de couteau dans l'empeigne d'un soulier<sup>64</sup> ». Cette dernière réflexion traduit l'ambivalence des sentiments éprouvés à l'égard des prisonniers.

#### LES RELATIONS AVEC LA POPULATION

Qui n'avait pas perdu un parent, un ami, une connaissance durant les combats, les bombardements ? Les premiers contacts furent par conséquent difficiles. De surcroît, la propagande avait joué son rôle et brossé un tableau du soldat allemand plutôt terrifiant. Les camps étaient perçus comme autant d'épines plantées dans un territoire provençal sacralisé. Cette présence était fréquemment jugée comme obscène. À Entrevaux, les premiers officiers allemands furent conspués. La municipalité fut contrainte de placarder sur les murs un appel à la modération. On entendait des formules lapidaires

---

61. AN F14/ 11330, dossier prisonniers de guerre

62. AD Hérault, Fonds 94 J Salins du Midi, liasse 125 : main-d'œuvre étrangère et prisonniers de guerre.

63. *Almanach illustré du Petit Parisien*, 1918, p. 39.

64. Louis BERTRAND, *Les Pays méditerranéens et la guerre*, Paris, 1918, p. 281.

du genre: «Jamais ces gens-là ne mettront les pieds dans ma cour ou sur mes terres<sup>65</sup>». À Gap, à l'hôpital des Sœurs Saint-Joseph, dès que l'on prit connaissance de l'imminence de l'arrivée de prisonniers allemands, on s'empressa de récupérer draps et couvertures, au point de scandaliser le général Daloz qui commandait les dépôts de la 54<sup>e</sup> brigade d'infanterie et les subdivisions de Gap et Montélimar. Au maire de Gap qui craignait une dégradation de l'état d'esprit de ses administrés avec cette présence, il parla «d'irritation irréfléchie<sup>66</sup>». Le responsable de la Société française de secours aux blessés militaires rédigea alors un courrier sans ambiguïté: «(...) Faudrait-il donc que, pour couvrir des blessés allemands, je découvre les blessés français? Telle n'est évidemment pas votre pensée. Faut-il recourir à la générosité publique? Je ne vous cacherais pas que je crois que ce serait en pure perte car on refuserait sans doute lorsqu'on saurait que c'est pour des blessés allemands que des couvertures sont demandées<sup>67</sup>».

Les écoliers, pour leur part, avaient été mis en garde. Aimé Duplâtre, à Camaret-sur-Aygues fait mention, dans ses souvenirs, de la façon dont on lui avait présenté les prisonniers boches: comme des vampires, des éventreurs de femmes, des coupeurs d'enfants en morceaux ou bien encore comme des embrôcheurs affublés de terribles baïonnettes<sup>68</sup>. Et puis, on doit aussi se souvenir que, dès 1915, des témoignages de prisonniers français dans les camps allemands étaient publiés, pointant du doigt la rigueur des conditions de détention. L'un de ceux qui marquèrent le plus les esprits fut le *Journal d'un simple soldat* de Gaston Riou. L'auteur, un Ardéchois, infirmier de son état militaire, y revenait sur son séjour éprouvant à Ingoldstadt<sup>69</sup>. Ce récit de qualité participa un temps à la course au Goncourt avant que *Le Feu* de Barbusse ne le détrône. Dans ses éphémérides, Gaston Jollivet noir-cissait encore un peu plus le tableau. Pour lui, les Allemands avaient une fâcheuse tendance à criminaliser le prisonnier de guerre d'où des excès en tous genres: coups de trique, recours aux chiens-loups et aux Danois pour terroriser ses compatriotes, régime alimentaire plein de carences (soupe de

65. «L'agriculture française et les Prisonniers de guerre», article non signé, *Revue d'économie politique*, juillet-août 1918.

66. AD Hautes-Alpes 10 AR 2474, Lettre du général Daloz au maire de Gap datée du 1<sup>er</sup> octobre 1914.

67. *Ibid.*: lettre de la société française de secours aux blessés militaires au général Daloz (2 octobre 1914)

68. Aimé DUPLÂTRE, *La Draïo de mes grands-parents*, Paris, 1996, p. 9.

69. En 1916, le témoignage d'Émile Zavier produisit aussi son effet. Il tonnait contre le triste sort réservé aux prisonniers russes en Allemagne, dévoilait l'odeur de putréfaction des lazarets où des soldats du tsar se mouraient, les membres couverts de pus. Pour se déplacer dans ces mouiroirs, il fallait, paraît-il, enjamber doigts et mains coupés. De plus, ces soldats étaient bien souvent privés d'argent et de colis familiaux, c'est la raison pour laquelle ils se rabattaient sur toutes les sources de revenu. La nuit, on les entendait circuler munis d'une boîte de fer emmanchée au bout d'un bâton et proposer leurs services à ceux qui ne voulaient pas se relever et gagner des latrines trop éloignées. Ils s'annonçaient en murmurant «Pissir Gospadin», «Pissir Franzouse». Le soulagement coûtait 5 pfennigs. *Sur le Vif* du 1<sup>er</sup> janvier 1916.

farine à l'eau) conduisant à la débilitation du détenu<sup>70</sup>. Ayons néanmoins présent à l'esprit que les conditions de vie dans les camps allemands étaient plus dures tout simplement parce que le Reich avait à gérer beaucoup plus de prisonniers et éprouvait plus de difficultés à s'approvisionner. L'affaire des officiers de Draguignan prend ici tout son relief. En janvier 1915, une campagne de presse s'en prit aux officiers allemands bénéficiant dans la cité varoise d'une liberté sur parole<sup>71</sup>, ce qui leur permettait de circuler à leur guise. Des journalistes affirmèrent qu'ils bénéficiaient de connivences au conseil municipal et faisaient la pluie et le beau temps dans la ville. Des commerçants auraient eu à en souffrir. Tout particulièrement une marchande de cartes postales à qui l'on aurait intimé l'ordre de retirer certaines cartes de sa vitrine. Enfin, une femme, mère d'un fils mort pour la Patrie, se serait vue dresser un procès-verbal pour avoir vociféré à l'encontre de ces Messieurs. La presse nationale fit ses choux gras de ces griefs. Le journal *La Croix* dans sa livraison du 24 janvier 1915 s'alarmait du nombre croissant de ces officiers – ils n'étaient pourtant que 26- et s'offusquait du fait que « certaines personnes fort légères (...) que l'on dut évacuer de l'Est s'affichent avec des prisonniers ». L'organe catholique disait partager la légitime inquiétude des Dracénois et insistait sur la non-réciprocité de la liberté sur parole en Allemagne. Un conseil municipal extraordinaire dénia tout fondement aux accusations, mais l'incendie couvait. Début février, il fut décidé de transférer ces officiers vers les îles d'Oléron et d'Aix et le 21 du même mois, le ministre de la guerre Delcassé mettait un terme au régime de liberté sur parole des officiers allemands. Cela ne mit pas pour autant un terme aux attaques par voie de presse. Le 29 janvier, *L'Écho de Paris* s'insurgeait encore contre le fait que l'on ait pu imaginer organiser une chasse aux chamois pour « ces Messieurs » les officiers retenus à Barcelonnette.

Les prisonniers étaient visibles pour les populations. Un certain nombre avait gardé leurs uniformes sans insignes distinctifs. Les autres arboraient des vêtements civils : un pantalon avec un passepoil sur la couture et une veste sur le dos de laquelle figuraient les lettres PG. Les Alsaciens, quant à eux, avaient le droit d'y épingler une cocarde. Mais cela rappelait la guerre, les absences, et ravivait les peurs. Les nuisances liées à l'implantation des camps, à leur extension purent susciter l'ire des populations. Ainsi, à Serres, la population voisine du camp fulmina-t-elle contre les pestilences dues à l'évacuation des déchets. On n'avait pas prévu d'accueillir autant de prisonniers et force avait

---

70. Gaston JOLLIVET, *Six mois de guerre (août 14-février 15)*, Paris, 1915, p. 309-310.

71. Les officiers qui avaient refusé de donner leur parole furent incarcérés au fort Saint-Nicolas de Marseille, au château d'If et au fort Lamalgue de Toulon. Ce fut le cas du général d'artillerie Freise, blessé par baïonnette à Vitry le François, abandonné dans l'ambulance qui le soignait lors de la retraite de la Marne, fait prisonnier, remis sur pied à Lyon. Transféré au fort Saint-Nicolas, ce fin technicien, admiré par les autorités françaises pour son ascension due à ses talents et non à une quelconque particule, avait refusé de donner sa parole, caressant l'espoir de reprendre du service. Cela lui valut d'être interné au château d'If. *L'Illustration* du 5 décembre 1914, p. 436.



été de déverser les excréments dans les fossés des alentours. Interrogé près de 90 ans plus tard, Gabriel Soumille se souvenait encore de la puanteur des lieux<sup>72</sup>. D'après lui, même les ânes se déroutaient et changeaient de bas-côté à l'approche du camp. Les relents étaient d'autant plus insupportables qu'il s'agissait de « l'odeur de l'ennemi ». Or, la presse usait largement à l'époque de l'argument olfactif pour animaliser l'adversaire. Elle s'appuyait notamment sur des brochures médicales comme celles du docteur Bérillon intitulée « La polychésie de la race allemande » (1915). Y était décrite la suractivité de la fonction intestinale entraînant une multiplication des défécations. Ainsi, « affublé d'un intestin dont la longueur est augmentée de trois mètres, dégénéré, sans pudeur, ni sens moral, souffrant d'une insuffisance marquée du pouvoir de contrôle mental », l'homme allemand n'est plus seulement un malade nocif, mais il est devenu un être monstrueux<sup>73</sup>. La promiscuité sur les lieux de travail engendra des tensions. À Toulon, les prisonniers affectés aux chantiers de l'Arsenal furent l'objet de mauvaises plaisanteries, d'insultes, de gestes et d'actes déplacés de la part de maçons employés aux mêmes travaux. À Mont-Dauphin, le transfert des prisonniers, en 1915, fut houleux. Les prisonniers parlèrent pour décrire le comité d'accueil, de foule en délire et de « réunion de possédés<sup>74</sup> ».

À la phase de rejet succéda pourtant une période de curiosité et de rapprochement. À en croire Roland Bréauté, « l'habitude de la fréquentation transforme les habitudes et les idées. Ces gens avec qui l'on vit dans un voisinage quotidien, avec qui l'on souffre des intempéries, à qui l'on parle à tout instant pour le service, finissent par ne plus ressembler à ceux dont là-bas avec plaisir, on eût d'une décharge troué la tête<sup>75</sup> ». Robert Caillet, le futur conservateur de la Bibliothèque Inguimbertaine, qui possédait une propriété « confrontant » des deux côtés le camp de Serres, ne dissuada pas son fils Maurice<sup>76</sup>, d'approcher les prisonniers. « L'on me voyait souvent le nez collé au grillage de la barrière extérieure du camp que longeait la grande allée de pins menant à notre propriété. [...] Le camp qui me paraissait immense ouvrait sur la route par un portail flanqué de deux hauts piliers qui sont restés devant bien longtemps après la fin de la guerre un but de promenade. Je revois une double enceinte entre lesquelles circulaient des territoriaux (...) chargés de la garde. Le dimanche, la solitude relative du camp était troublée par nombre de curieux, circulant sur la route<sup>77</sup> ». De son côté, Marcel, alors adolescent en Camargue (1917), les voyait travailler dans les vignes, se

72. Entretien avec Gabriel Soumille, agriculteur serrois, né en 1911 (mars 2005).

73. Juliette COURMONT, *L'odeur de l'ennemi. L'imaginaire olfactif en 1914-1918*, Paris, 2010, p. 115

74. *Les brutalités envers les prisonniers... op. cit.*, p. 9.

75. Roland BREAUDE, *Un universitaire aux armées*, 1919, p. 79.

76. Maurice Caillet (1910-2008), chartiste, auteur d'une thèse sur les évêques de Carpentras au XIII<sup>e</sup> siècle, exerça les fonctions de bibliothécaire à Valence, Toulouse avant de devenir inspecteur général des bibliothèques.

77. Lettre de Maurice Caillet à l'auteur (17 mars 2005).



souvent de s'être senti proche d'eux : « J'ai fait connaissance avec eux, j'aimais bien bavarder, je voulais savoir un peu leurs idées sur ce qui se passait, n'est-ce pas. J'en ai trouvé beaucoup qui étaient comme les Français et qui ne tenaient pas à cette guerre<sup>78</sup> ». Si Henri Michel (1907-1986), l'historien de la seconde guerre mondiale, revient, dans ses souvenirs d'enfance à Vidauban, sur la haine suscitée par quatre prisonniers allemands affectés au château - les Vidaubonais les injuriaient et faisaient mine de les mettre en joue -, c'est pour mieux insister sur l'apparition d'une mansuétude à leur égard. Le fait qu'ils ne rechignent pas au travail, qu'ils ne cherchent pas à s'évader y contribua amplement. Et lorsqu'ils faisaient l'effort de parler français, comme Hans, une proximité, un tutoiement s'établissaient. Des invitations à partager un repas étaient lancées. À tel point qu'« au bout de quelques mois, Hans était devenu une sorte d'objet familier; il répondait aussi bien au nom de Fritz qu'au sien, et il riait de toutes ses dents quand on le traitait de sale boche. Impossible de l'imaginer en train de violer quelque pauvre femme terrorisée et encore moins de couper la main de quelque malheureux gamin<sup>79</sup> ». Sans parler de fraternisation, on relève des exemples d'entraide au cœur des camps. Le cas de Jean Choubarras étaye à merveille ce propos. Ce commerçant grec, vivant à Philippoli en Bulgarie avait été enrôlé de force dans l'armée bulgare puis fait prisonnier. S'étant retrouvé aux Salins de Peccais, il put solliciter une libération eu égard à sa nationalité, en promettant de rester en France, grâce à l'appui de Folco de Baroncelli, son gardien qui lui prêta sa plume et s'efforça de trouver les mots justes : « Je suis certain que si le gouvernement bulgare ne respecte pas les clauses du droit international en ce qui concerne les citoyens grecs habitant en Bulgarie en les enrôlant sous ces drapeaux, jamais le gouvernement français et les chefs français, eux qui combattent pour la justice et la liberté dans le but d'anéantir les oppresseurs du droit ne voudront que moi, citoyen hellène, enrôlé de force en Bulgarie, je subisse une captivité imméritée<sup>80</sup> ». Comme l'a bien décrit Manon Pignot, on était passé d'une détestation de l'ennemi imaginaire à la perception d'un ennemi réel par « un renversement complet de l'échelle des valeurs instituée par le discours de guerre<sup>81</sup> ». Le passage de l'article défini à l'article indéfini est symptomatique. Les notions de bestialité, d'animalité, de haine abstraite tombèrent d'elles-mêmes au contact direct de ces hommes fragilisés<sup>82</sup>. La publication de certains témoignages put rasséréner, à l'image de cet article du *Matin*, le 28 février 1915, reproduisant des entretiens avec trois officiers capturés à Perthes, en transit à Toulon et en partance pour Entrevaux. Le quotidien parisien les présente comme déprimés, ne croyant plus à la victoire

78. René LAFORESTRIE, *Vieillesse et société : à l'écoute de nos aînés*, 1997, p. 272.

79. Henri MICHEL, *Une enfance provençale au temps de la première guerre mondiale : Vidauban dans la mémoire d'un historien*, 2012, p254.

80. Palais du Roure, fonds Folco de Baroncelli.

81. Manon PIGNOT, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*. Paris, 2012, p. 178.

82. Jesse Glenn GRAY, *Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre*, Paris, 2012, p. 84.

de leur pays embarqué sur trop de fronts. La presse, *L'Illustration* en particulier, publiait fréquemment des photographies de prisonniers tantôt seuls et hagards, tantôt en files interminables, histoire de souligner l'affaiblissement de l'ennemi<sup>83</sup>. Les autorités elles-mêmes changèrent leur approche du sujet : en effet, que de chemin parcouru entre la circulaire ministérielle du 2 mars 1915 regrettant que la commission de contrôle ait laissé passer une information selon laquelle des Françaises avaient dansé avec des prisonniers allemands et le projet de brochure de 1917 destiné aux soldats allemands du front et qui aurait montré l'abondante nourriture des prisonniers de guerre dans un Midi « radieux<sup>84</sup> ».

Malgré tout, des tensions demeurent. Des organes de presse s'inquièrent de certaines marques d'empathie. *Le Ventoux*, outré par le fait que l'on puisse offrir des cigarettes aux prisonniers, rappela même ses lecteurs à l'ordre en titrant « Un peu de retenue SVP ». Et de préciser sa pensée : « Certaines familles des environs, peu fortunées, se ruinent pour adresser à leurs fils prisonniers en Allemagne la nourriture dont les privent ces mêmes Boches sur le sort desquels on s'apitoie trop<sup>85</sup> ». Des permissionnaires revenant au pays s'offusquaient de l'emploi des prisonniers de guerre et de la place qu'ils prenaient petit à petit dans les économies locales. Les ouvriers montaient aussi au créneau et tentaient de faire pression sur le personnel politique en place. Ce dernier a relayé ces desiderata comme le prouve cet extrait d'une lettre du député Sixte Quenin au préfet des Bouches-du-Rhône : « Je suis saisi d'une protestation du syndicat d'ouvriers agricoles de Fontvieille qui affirme que l'emploi abusif de prisonniers de guerre dans nombre de fermes prive la population civile restée au pays de son gagne pain<sup>86</sup> ». Selon lui, ce recours doit intervenir uniquement en cas de pénurie de main-d'œuvre locale. Beaucoup ne voulaient pas se départir de leur défiance. Parfois même, ils attisaient ce sentiment, car ils n'envisageaient le PG que la main au collet et les mains menottées. Le 24 juillet 1918, *Le Petit Marseillais* dénonçait la trop grande liberté dont jouissaient les prisonniers allemands, qui leur permettait de se livrer « le dimanche au café à de bruyantes libations, éclatant au son du violon et des chansons d'Outre Rhin ». On était prêt à affabuler, à inventer de toutes pièces des fraternisations outrancières dans le seul dessein d'entretenir un climat hostile et choquer une partie de l'opinion publique. Et cela fonctionnait : en avril 1917, le préfet des Hautes-Alpes était contraint de tancer le maire de Château-Ville-Vieille, car, après avoir fourni des prisonniers à la commune pour le déneigement, il avait été alerté sur les réticences de la popu-

83. Odon ABBAL, *L'historiographie de la captivité in La Grande Guerre. 80 ans d'historiographie et de représentations. Actes du colloque international de Montpellier* sous la direction de Jean-Charles JAUFFRET et Jules MAURIN, 1998, p. 164-165.

84. Marcel BERGER et Paul ALLARD, *Les Secrets de la censure pendant la guerre*, Paris, 1932, p. 144.

85. *Le Ventoux* du 21 janvier 1916.

86. ADBDR, 9R4 : lettre de Sixte Quenin au préfet des Bouches-du-Rhône, datée du 17 novembre 1915.

lation à ravitailler le détachement. Pour lui, il était « vraiment inadmissible » que les fruitières du canton ne puissent, par exemple, assurer une fourniture de fromages suffisante<sup>87</sup>. Il brandit même la menace d'un retrait.

Peu d'écrivains se sont penchés sur cette cohabitation. André de Richaud fut l'un des rares à s'emparer du thème avec talent et en fit l'un des ressorts principaux de son roman, *La Douleur*, en bonne partie autobiographique, Il y dévoilait les amours furtives du soldat Otto et de Madame Delombre. Cette dernière ne devait d'ailleurs pas tarder à être en butte à la condamnation puis à la vindicte populaire, ce qui lui valut de voir ses murs affublés d'un « bordel franco-boche » peint au goudron<sup>88</sup>. En réalité, André de Richaud avait eu tout loisir d'observer ces prisonniers au camp de Serres, près de Carpentras. À l'en croire, ceux-ci circulaient abondamment entre les chantiers et les cafés. Dans ses fragments du *Journal d'un enfant* publiés, tout comme *La Douleur* en 1931, par les *Cahiers du Sud* (n° 129, mars 1931), il dit en avoir connu trois qui travaillaient à la Nesquière dont le fameux soldat Otto : « C'est malheureux que ces pauvres garçons n'aient pas d'amis dans le pays, mais Maman ne veut pas qu'ils viennent tous parce que dans le village, tout se sait vite et que les gens ne comprennent pas qu'on soit ami avec ces garçons qui n'ont pas voulu la guerre ; c'est leur sale empereur. Maman est très gentille de vouloir qu'Otto vienne me voir. Je ne l'aurais jamais cru<sup>89</sup> ».

#### L'ÉTAT D'ESPRIT DES PRISONNIERS

De la même façon, celui-ci fluctua. Beaucoup étaient heureux de s'éloigner des théâtres d'opération et des charniers, d'échapper à la discipline de fer imposée par les officiers tout en ayant l'assurance d'être protégés par les accords internationaux. Une double délivrance en quelque sorte. Mais d'autres n'en menaient pas large à leur arrivée car, dans la perspective de lutter contre les désertions ou les abandons de poste, les encadrements militaires avaient décrit ce qui attendaient les futurs captifs : des mauvais traitements infligés par des pandours sans scrupule, des privations et à terme la mort. D'autres facteurs purent les fragiliser<sup>90</sup>. D'aucuns observèrent qu'« ils étaient arrivés comme des triomphateurs momentanément victimes d'un

87. AD Hautes-Alpes 10 R 1932, copie d'une lettre du préfet au maire de Château-Vieille-Ville (14 avril 1917)

88. André de RICHAUD, *La Douleur*, Paris, 1931, p. 231.

89. Patrick CLOUX (dir), André de Richaud, 1985, p. 50.

90. Un envoyé spécial du journal *L'information* avait pu s'entretenir avec un prisonnier allemand de Marignane. Ses impressions illustrent cette évolution : « Quand j'ai été fait prisonnier de guerre, j'ai eu peur d'être maltraité, je suis à présent rassuré. Les Français ne sont pas méchants, ils ont bon cœur et je n'ai point de haine contre eux ! J'ai hâte que la guerre soit terminée pour revoir mes enfants. Ma femme est morte, il y a cinq mois », *Le Petit Marseillais* du 4 octobre 1915. Un discours à mettre en perspective dans le cadre de la guerre des imaginaires que se livraient les propagandes des belligérants.

mauvais sort»<sup>91</sup> et qu'ils présentèrent au fil des mois « une âme de vaincus<sup>92</sup> ». L'absence de nouvelles fiables à leurs yeux en consternait plus d'un. Ils ne faisaient pas vraiment confiance au journal imprimé pour eux sous le contrôle du ministère des Affaires étrangères ou encore à l'édition allemande du bulletin de l'Alliance française. Il y avait aussi l'incertitude perpétuelle du lendemain, les départs et les arrivées incessants, les ordres dont on ignorait les sources, les inspections inopinées. Le temps passant, les certitudes originales, celle d'une victoire rapide et d'un retour au pays, s'évanouirent. Le sentiment de *Sehnsucht* (nostalgie de l'environnement familial) s'empara de nombreux combattants. La censure allemande du courrier, de plus en plus rigoureuse, affecta aussi les esprits car les retards étaient énormes et les lettres étaient largement caviardées. Toute information économique et militaire était supprimée. Le zèle tatillon des censeurs les conduisait, en plus, à supprimer tous les mots d'origine française (cousin, Jean, adieu...). Et les exactions de quelques gardiens sans vergogne n'étaient pas de nature à les rassérer.

Dès lors, l'annonce d'une visite, singulièrement celle d'une commission de médecins suisses pouvait susciter une grande effervescence et modifier les comportements. Les prisonniers étaient avisés cinq jours avant son passage. Le transfert en Suisse en faisait rêver plus d'un<sup>93</sup>. On était prêt à tout pour tenter sa chance, même à simuler la maladie. Il y avait beaucoup de candidats mais bien peu d'élus : seulement 14,5 % des examinés étaient proposés au rapatriement avec une forte chance d'être ensuite internés en Suisse<sup>94</sup>. Des critères de rapatriement médicaux avaient été établis. Parmi les principaux, on peut citer : la perte d'un membre, la paralysie, la tuberculose, l'asthme grave, les intoxications par les gaz, les affections graves du myocarde, les affections chroniques des organes digestifs et sexuels (néphrites, cystites...), l'épilepsie Basedow grave, la cécité, la surdité totale unilatérale et perception de l'autre oreille limitée à la voix à un mètre de distance, intoxications graves (saturnisme, morphinisme), les troubles nerveux comme la psychasthénie (psychose des fils de fer<sup>95</sup>), la goutte, la malaria, la lèpre, la syphilis.

91. René WALTZ, *Les Prisonniers de guerre allemands*, Revue hebdomadaire du 24 juillet 1915, p. 461.

92. *Ibid.*

93. Encore une nouveauté apparue avec ce conflit : la pratique de l'internement. Proposé par le gouvernement suisse dès 1913, il ne se mit en place qu'en 1916. Le prisonnier blessé ou estropié était accueilli en Suisse moyennant une promesse ou plutôt un engagement sur l'honneur : il ne chercherait pas à regagner son pays pour poursuivre le combat.

Agathe CHABLAT-BEYLOT, *Droit, éthique et honneur : aviateurs prisonniers dans la première guerre mondiale in Des prisonniers de guerre aux personnes capturées*, Actes de la journée d'études organisée par l'État-major des armées et le Service historique de la Défense en mai 2007, 2010, p. 18.

94. Chiffre éminemment éclairant car dans le même temps 25 % des prisonniers français faisaient l'objet d'une proposition de rapatriement (Major Edouard FAURE, *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés*, 1917, p. 37).

95. Les prisonniers allemands inventèrent un nouveau terme pour qualifier ce trouble : *stacheldrahtkrankheit* que l'on peut traduire par maladie du barbelé. Un médecin bâlois, Adolf Lukas Vischer s'est penché sur le sujet dès 1918 et a montré qu'outre l'enfermement, la

Louis Lonay, en 1919, s'est risqué à une classification des réactions en se fiant au galon. Bien sûr, il est difficile de définir des archétypes mais on peut tout de même se demander si cette tentative de typologie recoupe une quelconque réalité. Selon lui, les officiers auraient souvent fait montre d'arrogance, de suffisance, voire d'intransigeance. Étant en représentation, ils se définissaient comme des défenseurs de l'honneur de l'armée allemande et comme tels se roidissaient « sur des règles de bienséance, sur une étiquette<sup>96</sup> ». C'était « un bon moyen d'oublier que l'on est captif d'un ennemi qui aurait dû être écrasé<sup>97</sup> ». À ce propos, on peut penser que ce comportement plastronnant et bravache a pu être à l'origine de l'incident de Draguignan qui eut un retentissement national. De fait, les exemples témoignant de l'aplomb, de l'effronterie et de la volonté provocatrice de ces officiers ne manquent pas. Ainsi le major Blezzel, embarqué à bord du navire hôpital *André Lebon*, mouillant à Toulon, qui exigeait la suppression des barres de sûreté des hublots, la disparition des cloisons de bois placées devant les cabines des OPG, la création d'un poste spécial pour les ordonnances, l'autorisation de séjourner sur le pont du matin au soir, la permission de fumer au réfectoire et de conserver les allumettes<sup>98</sup> ! La fin de non-recevoir opposée à ces revendications ne dissuada pas d'autres officiers de revenir à la charge. Au point d'excéder les autorités françaises qui se voulaient inflexibles sur un certain nombre de points et pour qui il ne pouvait être question d'avaliser ces extravagances. Quelques sanctions infligées durant l'été 1917 tendraient à le prouver : le capitaine Willy Auschutz fut puni de 4 jours d'arrêts pour avoir fumé à bord du navire qui l'accueillait ; le sous-lieutenant Arnz, cantonné sur le navire-hôpital *Navarre*, de 8 jours d'arrêts de rigueur après avoir enlevé les treillis des hublots ; 15 jours d'arrêt furent infligés au capitaine Von Wolkmann pour réclamations injustifiées et irrespect envers un officier à qui il avait déclaré que, lui et ses compatriotes, étaient traités comme des chiens, et que, par conséquent, pareil régime devrait être infligé aux officiers français prisonniers en Allemagne. D'autres officiers encoururent des peines bien plus lourdes. C'est le cas du lieutenant d'infanterie bavarois Bruno Meyer qui fut condamné à mort par le conseil de guerre maritime de Toulon pour avoir, au cours de sa captivité au

---

promiscuité comptait terriblement dans l'apparition de la maladie. Les prisonniers allemands parlaient, pour décrire leurs lieux de détention, de « fourmilière » et de « rucher ». Il pointe aussi du doigt les espoirs déçus de libération comme étant déterminants (Adolf Lukas VISCHER, *Die stacheldrahtkrankheit. Beiträge zur psychologie des kriegsgefangenen*, Zurich, 1918, 55 p. ; Uta HINZ, « Prisonniers », *Encyclopédie de la Grande Guerre* sous la direction de Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Jean-Jacques BECKER, 2004, p. 782).

96. Louis LONAY, « L'Allemagne des prisonniers de guerre », *Mercur de France* du 1<sup>er</sup> mars 1919, p. 52

97. *Ibid.*

98. SHM 2D3/25, réponse à la réclamation du major Blezzel par le capitaine de Ponfilly (7 juin 1917)

fort Lamalgue, envoyé des cartes postales sur lesquelles il indiquait au moyen d'une encre spéciale les mouvements de la rade et du port de Toulon<sup>99</sup>.

La tonalité était bien différente chez les sous-officiers. Plus dociles et plus perméables aux lois de la captivité, ils s'étaient vus confier de nouvelles responsabilités. Placés à la tête de compagnies de prisonniers, ils servaient de relais aux autorités françaises. Avec l'usure du temps, leur moral s'émoûssa néanmoins et le besoin de retrouver les leurs se fit plus pressant.

Enfin, les hommes du rang étaient plus portés à l'indifférence. Eux aussi s'étaient détachés du sentiment patriotique. L'éloignement des zones de combat jouait son rôle. La frustration d'avoir fait de vains sacrifices également. Toujours est-il que ce soulagement put intervenir dans leur refus de se plier à des travaux harassants ou même dangereux. Ils ne s'étaient pas retranchés du conflit pour s'exposer à nouveau. Or, on les affecta au charbonnage, au débardage, des tâches des plus pénibles. Dès l'été 1916, les autorités françaises essayèrent des refus de travail au charbonnage (incident du Saint Louis V) sur le port de Toulon. On fit mine d'écouter les doléances des prisonniers. Le commandement promit des relèves tous les trois mois. Mais le discours ne fut pas suivi d'effets. En 1917, des escouades s'activaient depuis deux ans au charbonnage. Pour échapper à cette corvée, certains tentèrent bien d'invoquer l'interdiction de travailler à l'intérieur des bâtiments de guerre mais, semblait-il, sans être entendus. On leur infligea 15 jours d'arrêt et on leur rétorqua que les seuls travaux auxquels ils ne devaient pas être employés étaient ceux qui les exposeraient aux projectiles de leurs nationaux. Conséquence somme toute assez logique, les actes de désobéissance se multiplièrent à partir de décembre 1916. Le préfet maritime, le vice-amiral Rouyer s'en inquiétait auprès de son ministre de tutelle, le 19 décembre<sup>100</sup>. Une escouade complète de sous-officiers venait de refuser de s'atteler à la coque du *Lutétia*, selon lui, à la suite des événements de Roumanie et il ne fallait pas prendre cette sédition pour une simple tocade car, malgré les sommations, 21 campèrent sur leurs positions. Parmi les 21, 12 étaient des récidivistes. Ceux-ci n'échappèrent pas au tribunal militaire permanent<sup>101</sup> et certains finirent écroués au fort Saint-Nicolas. Les refus d'obtempérer s'amplifièrent encore au printemps 1917: les 29 et 30 mars à bord du *Delby*, charbonnier anglais, le 30 mars, à bord du *Saint-Michel*, un charbonnier français. Le mouvement gagna toujours plus de terrain. Le 6 avril, ce furent 360 prisonniers du *Cécille* qui refusèrent tout travail, profitant au passage d'un changement de chef de détachement<sup>102</sup>. Les

99. Transféré à la prison de la citadelle de Grenoble, Bruno Meyer s'en évada au mois d'octobre 1919 (*La Presse* du 21 octobre 1919).

100. SHM, 18S06: copie d'une lettre du préfet maritime Rouyer au ministre de la Marine (19 décembre 1916)

101. Jusqu'à la mi-septembre 1916, un seul prisonnier avait été traduit devant le tribunal maritime permanent de Toulon.

102. Le départ du capitaine Lévy fut amèrement regretté. Et pour cause. Il avait contribué à améliorer le quotidien des prisonniers en veillant à la propreté des communs, en multipliant le nombre de latrines, en choyant l'alimentation. Pour ne rien gâter, il connaissait plusieurs

mises au peloton, l'encellulement, les coups de crosse de fusil n'entamaient plus la détermination des soldats. Bien au contraire. La cellule en arrivait à être prisée car les prisonniers y étaient regroupés. Ils étaient en tout cas prêts à sacrifier le hamac et leur correspondance pour s'y retrouver. La menace du conseil de guerre justifiée par le refus d'obéissance et de travail (article 294 du code de justice militaire de la Marine), ne les effrayait pas davantage. Lors de leurs interrogatoires, les mutins avouaient même qu'ils les recherchaient car ils étaient synonymes d'exonérations de travaux pénibles et de libération à la fin des hostilités<sup>103</sup>. Les cessations de travail devaient se poursuivre en juillet, le 5 à bord du *Herschel*, le 9 à bord de l'*Edgar Quinet* (rébellion de 89 prisonniers), le 12 à nouveau à bord du *Cecille*. Le commandement finit par lâcher du lest : des primes majorées pour ceux qui travaillaient dans les cales furent accordées, on augmenta la fréquence des distributions d'eau, on fournit des mistralines<sup>104</sup> et on octroya la possibilité de se dévêtir. Mais, à lire le contre-amiral Habert, major général, il semble que ces dispositions n'aient pas suffi à doper les énergies : « D'une façon générale, le rendement de notre main-d'œuvre constituée par les prisonniers de guerre et même des marins est médiocre. Les prisonniers de guerre rendent d'assez bons services quand on les emploie à des terrassements, des grattages de carène... mais nous les occupons surtout aux charbonnages<sup>105</sup>... ». Ce vent de révolte perdura en 1918. Au mois de juillet 1918, ce furent les prisonniers affectés aux carrières du Mont Faron et logés au fort Saint-Antoine qui décidèrent de cesser le travail. À en croire Otto Sefeke, les prisonniers vivaient un véritable cauchemar à Toulon. Dévorés par les puces au point de ressembler à des « pachydermes », enfiévrés, ils étaient contraints de travailler dans la poussière, mal nourris et qui plus est, soumis aux pires brimades. Il se souvenait que quelques prisonniers, pour avoir siphonné une barrique de vin, avaient été punis par exemple de 30 jours de cellule. Ils en ressortirent décharnés, spectraux. Lui et ses compagnons, pour leur sédition, furent alignés en plein soleil pendant des heures. On les laissa se liquéfier mais ils ne cédèrent pas. Le bras de fer se termina néanmoins pour eux par un encellulement<sup>106</sup>.

---

dialectes allemands et recourait peu aux punitions, ce qui ne pouvait que favoriser la communication, SHM 2D3/24, Note de service du capitaine de vaisseau Tirard pour le Major général (2 avril 1917).

103. La préfecture maritime de Toulon l'avait bien compris et évitait quand cela était possible de recourir au conseil de guerre. Ceci étant, devant l'ampleur du mouvement du 6 avril, il devenait difficile de ne pas y faire appel si l'on voulait échapper à la contagion. On désigna donc 15 meneurs qui furent conduits à la prison maritime puis traduits devant le premier conseil de guerre permanent. On les condamna pour les uns le 31 juillet, pour les autres le 8 août à des peines de prison s'étalant de 1 an de prison à 10 ans de travaux publics avant de les transférer au pénitencier militaire d'Avignon.

104. Lunettes que portaient les marins, et ici les prisonniers, dans les cales ou à proximité des cheminées de fourneaux pour éviter les poussières ainsi que les projections de charbon

105. SHM 2D3/25, Note du contre-amiral Habert au préfet maritime (19 juin 1917).

106. Otto SEFEKE, *Die Totenkammer von Toulon*, Lünebourg, Allemagne, 1933, p. 40.



*Les évasions*

Plusieurs dépôts d'archives départementales (Vaucluse, Hautes-Alpes) regorgent de télégrammes signalant des évasions durant l'ensemble de la guerre. Preuve que le phénomène fut récurrent et qu'il préoccupa les pouvoirs en place. En effet, la guerre s'éternisant, les univers moraux se sont effrités et la tentation de retrouver les siens a grandi<sup>107</sup>.

Au fil des mois, les projets d'évasion se sont affinés, les écueils à éviter ont été identifiés. On s'est passé le mot. Tout faire pour circuler de nuit, longer les lignes de chemins de fer, en particulier celles qui mènent à la Suisse, se cacher le jour dans les fossés et les bosquets, apprendre à glaner discrètement fruits et salades dans les vergers et jardins. Car se nourrir dans le courant d'une évasion était toujours problématique. Louis Wittamer et Otto Kaifer, évadés du camp du Dom à Bormes dans les Maures, avec le projet de gagner la Suisse, furent retrouvés errants, morts de faim près de Draguignan<sup>108</sup>. Le plus souvent réduits à voler pour survivre, les prisonniers de guerre signalaient de cette façon leur présence et facilitaient ainsi le travail des poursuivants. Ce fut le cas pour Issaïa Ramazan et Doutcheff Pecowaleff, deux Bulgares évadés du ponton du Cap Pinède. Après avoir dérobé un chevreau à un certain Mauzon, éleveur laitier, ces deux prisonniers avaient à peine saigné et dépecé la bête qu'ils étaient repris par une brigade cycliste et remis à l'autorité militaire<sup>109</sup>. D'aucuns essayaient de passer en Espagne comme ces trois Bulgares échappés du camp de Miramas qui après plus de 300 kilomètres en train se firent reprendre au Canet<sup>110</sup>. D'autres tentèrent leur chance dans les Alpes. Au fort de Randouillet, deux officiers aviateurs allemands essayèrent de tromper la vigilance de leurs surveillants lors d'un transfert. Leur stratagème ne manquait pas d'audace. Ils avaient décloué des lattes d'un plancher et creusé le sol pour s'y blottir. L'affaire avait été mûrement réfléchie car les deux hommes avaient amassé dans leur cache des boîtes de conserve, douze litres de vin, du pain. Ils étaient même en possession d'une clef du fort ! L'entreprise bien qu'astucieuse échoua<sup>111</sup>. D'autres purent s'extraire du même camp, mais l'exercice se révéla périlleux. En novembre 1916, trois officiers internés réussirent à s'échapper. Folle et tragique équipée ! Deux furent retrouvés les pieds gelés, le troisième, mort de froid.

---

107. La rédaction de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a tenté de mesurer les évolutions des punitions infligées aux prisonniers et des tentatives d'évasion entre avril 1919 et février 1920 dans les régions libérées. La courbe construite établit que plusieurs facteurs aggravants ont poussé les prisonniers à se rebeller ou à s'échapper : la lenteur de la ratification du traité de Versailles, le rapatriement plus rapide des prisonniers anglais et américains, l'espoir déçu d'une libération anticipée pour Noël 1919, *Revue internationale de la Croix-Rouge* du 15 juillet 1920.

108. *Journal des débats politiques et littéraires* du 27 juin 1916.

109. *L'Argus du midi* du 12 juillet 1919.

110. *Le Matin* du 30 septembre 1917.

111. *Le Petit Marseillais* du 19 avril 1916.



Tout aussi funeste fut l'odyssée du soldat Lukas Otten<sup>112</sup>. Évadé d'Avignon, en partance pour l'Espagne, contraint de sauter d'un train en marche, il eut les deux jambes sectionnées à hauteur de genou. Épilogue macabre également pour Paul Sternebeck, abattu d'un coup de feu lors de sa tentative d'évasion du camp d'Agay, le 26 août 1920<sup>113</sup>. Et que dire de l'exécution sommaire de Bruno Kollwitz, ce lycéen allemand, engagé volontaire qui ne rêvait que d'une chose : quitter Agay et revoir sa patrie ? Il essaya de s'enfuir mais fut vite repris et les soldats qui le capturèrent lui fracassèrent le crâne à coups de crosses de fusil<sup>114</sup>.

Toutes les tentatives ne se soldèrent pas par des fins aussi macabres. À titre de contre-exemple, on pourrait citer celle de ces trois officiers du fort d'Entrevaux qui parvinrent à s'éclipser au mois d'août 1916 avec la complicité d'internés civils d'Annot<sup>115</sup>.

Un certain nombre de précautions avaient été prises comme l'émission de monnaies spéciales dénuées de toute valeur à l'extérieur du camp, dont la principale utilité devait être de compliquer les tentatives d'évasion. Malgré tout, la surveillance fut assez souvent partielle. En avril 1916, le major général de la place militaire de Toulon ne s'étonnait guère des évasions du parc à charbon au vu du ratio surveillants/prisonniers : 19 surveillants (6 quartiers-maîtres, 13 marins) avaient la charge de 327 prisonniers. Aimé Duplâtre, à Camaret-sur-Aygue, faisait mention d'une trentaine de prisonniers allemands travaillant à la ferme La Bastide, surveillé par un garde champêtre armé d'un vétuste revolver à barillet<sup>116</sup>. Tant et si bien que certains détenus s'offraient des « escapades d'un ou deux jours » avant de revenir à leur point de départ.

La question<sup>117</sup> a très vite inquiété en hauts lieux. À Toulon, on fit afficher les articles 291 du code de justice militaire pour la Marine et surtout l'article 238 du Code pénal qui stipulait que, « si l'évadé était prisonnier de guerre, les préposés à sa garde ou conduite seraient punis, en cas de négligence, d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois ; et en cas de connivence d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans<sup>118</sup> ».

En 1916, une nouvelle circulaire recommandait l'allocation de 25 francs pour la capture d'un prisonnier évadé, prime portée à 50 francs si le prisonnier était un officier. Des petits malins peu scrupuleux ont vite compris tout

112. Fritz IBRUGGER, *PG, Feldgraue in Frankreichs zuchthäusern*, Hambourg, 1929, p. 32.

113. *Ibid.*, p. 155.

114. Le corps de Bruno Kollwitz fut inhumé au cimetière de Fréjus. Le sergent qui laissa perpétrer ce crime fut condamné à 6 ans d'emprisonnement, ce qui fit bondir d'indignation les compagnons d'infortune de Kollwitz qui savaient qu'un simple vol de boîte de conserve pouvait leur valoir 5 ans de travaux forcés. *Ibid.*, p. 151.

115. AD Alpes-de-Haute-Provence 5AR26, Lettre du général Coquet au préfet des Basses-Alpes (21 août 1916). Cette même citadelle inspira Aristide Bruant qui mit en scène dans son roman *La Captive*, le colonel von Brucke, parvenu à s'évader avec l'aide d'un berger.

116. Aimé DUPLÂTRE, *op. cit.*, p. 9

117. *Le Figaro* du 29 novembre 1916.

118. SHM 2D4/15, Ordre n° 29 du 31 mars 1916.

le parti qu'il pouvait tirer d'une telle mesure. Il leur suffisait d'abriter volontairement des évadés pour mieux les dénoncer et empêcher la prime.

Les repris, une fois leur peine purgée, se voyaient attribuer les travaux les plus éreintants dans les mines, les carrières, les ports. On infligeait aussi aux prisonniers restés au camp des mesures de rétorsion telles que la privation de vin, avec le secret espoir de les voir se désolidariser des fauteurs de trouble. Ces mesures étaient-elles suffisamment dissuasives ? On peut avoir quelques doutes à la lecture de la presse de l'époque. Preuve en est cette proposition d'un lecteur, reprise à son compte par *Le Petit Marseillais* : celle-ci enjoignait les gestionnaires de camps de raser la moitié du crâne des « Boches », ce qui aurait l'intérêt de les signaler immédiatement à l'attention publique en cas d'évasion<sup>119</sup>.

#### LES DERNIERS PRISONNIERS DE GUERRE : UN ENJEU DIPLOMATIQUE

Clemenceau aurait aimé conserver plusieurs centaines de milliers de prisonniers pour reconstruire le pays après l'armistice<sup>120</sup>. Il ne fut pas entendu et la France se vida peu à peu de ses hôtes contraints. La Provence conserva toutefois sur son sol des prisonniers de guerre allemands bien après l'armistice. Lesdits prisonniers purgeaient souvent des peines pour des infractions à la discipline ou pour des crimes de droit commun<sup>121</sup> (vols, tentatives d'homicides et homicides) comme l'article 219 du traité de Versailles l'autorisait. La teneur de ce dernier était claire : « Les prisonniers de guerre internés et civils qui ont encouru une peine pour avoir commis des délits autres que ceux contre la discipline, et qui la subissent pourront être gardés en prison ». Au 1<sup>er</sup> novembre 1921, ils étaient encore 65 en France, dont une bonne partie était détenue au pénitencier d'Avignon et à Toulon, au Fort Lamalgue. Un certain nombre d'entre eux avaient travaillé tantôt à Cuers à la construction des hangars destinés à accueillir les zeppelins rétrocédés par l'Allemagne au titre des dommages de guerre, tantôt à Agay, à l'exploitation forestière. Ces hommes devinrent rapidement un enjeu diplomatique. L'Allemagne, par la voix de Mgr Schulte, archevêque de Cologne, et par la voix de Wilhelm Mayer<sup>122</sup>, son ambassadeur à Paris, réclamait leur libération. L'opinion Outre-Rhin était parfaitement au fait de la situation et s'offusquait de l'acharnement

119. *Le Petit Marseillais* du 28 août 1916.

120. Il avait avancé le chiffre de 350 000 hommes, François COCHET, *Le traitement des prisonniers de guerre en 14-18 : le régime de la réciprocité*, *Le magazine de la Grande Guerre* n° 23, janvier 2005, p. 53.

121. À la fin du mois d'août 1921, 33 prisonniers détenus à Avignon pour ce genre de délit furent remis aux autorités de Ludwigshafen. *Le Ventoux* du 26 août 1921.

122. Juriste formé aux meilleures universités (Heidelberg, Würzburg, Munich), Wilhelm Mayer (1874-1923) fut ambassadeur d'Allemagne à Paris de février 1920 à janvier 1923, date à laquelle il fut rappelé dans son pays en guise de protestation contre l'occupation de la Ruhr.

des Français. En 1921, Jakob Reinhardt<sup>123</sup> avait publié à Munich en 1921 une brochure alarmiste intitulée: «Le cri des nôtres à Avignon et Cuers» (*Der Schrei unserer in Avignon und Cuers zurückgehaltenen kriegsgefangenen*). Ses compatriotes commençaient à désespérer après avoir cru à une libération à chaque 14 juillet, à chaque 11 novembre depuis l'armistice. Le sentiment d'abandon gagnait et ce, en dépit des visites régulières du conseiller de l'ambassade d'Allemagne Grabowsky et du pasteur Hörstel. Seulement, en France, plusieurs ténors politiques (Briand, Barthou) s'étaient prononcés contre une libération globale qui aurait pu passer pour un aveu de faiblesse et provoquer de graves troubles. De plus, peut-être n'avaient-ils pas digéré le verdict des procès de Leipzig. Ces procès (mai 1921-décembre 1922) se voulaient une réponse à l'article 228 du traité de Versailles qui réclamait le jugement des criminels de guerre après extradition. La République de Weimar s'était refusée à toute extradition mais s'était pliée à l'idée d'organiser une série de procès. 901 accusés défilèrent donc à la barre du tribunal de Leipzig. 888 furent acquittés et 13 furent condamnés à des peines légères qu'ils ne purgeront d'ailleurs pas. Or, parmi les prévenus figuraient des commandants de camp, responsables de la mort de Français... On comprend mieux dès lors l'embarras et les réticences de Barthou et Briand. Dans le même temps, les deux hommes souhaitaient soutenir le cabinet du chancelier Joseph Wirth, qui s'était résolu à exécuter le traité de Versailles, mais était très fragile. Et, à trop attendre, on ne pourrait plus jouer sur les idées de générosité et de réconciliation. Cruel dilemme! Le Quai d'Orsay suggéra alors une solution médiane: la proposition de grâce individuelle soumise au président de la République. Celle-ci aurait le mérite «d'apaiser l'opinion publique allemande et de satisfaire les groupes féministes de tendances pacifistes qui portaient un intérêt particulier pour des raisons d'ordre sentimental et familial à la libération des prisonniers de guerre<sup>124</sup>». La formule fit mouche car, étalée dans le temps, elle émut beaucoup moins l'opinion publique. D'autant plus que la presse aplanissait le terrain en se demandant si des fautes militaires condamnables en temps de guerre l'étaient toujours, la paix revenue. Camille Lemerrier, l'un des premiers, s'était offusqué de la disproportion entre peine et infraction. Était-il acceptable de maintenir derrière les barreaux un voleur de papiers et de nourriture condamné pour ce délit à 5 ans de prison et 15 ans de travaux forcés, ce qui en faisait un libérable en 1936<sup>125</sup>? C'était également le sens de l'interpellation de Pierre Bernus dans les colonnes du *Journal des débats*: «Est-il équitable (...) de maintenir en prison des hommes qui ont été

123. Jakob Reinhardt dirigeait alors la recherche de personnes dans un institut d'accueil pour prisonniers à Munich. Un exemplaire de son opuscule est conservé à la BDIC.

124. Note de la direction des affaires politiques et commerciales (sous-direction Europe) au sujet des prisonniers allemands détenus en France du 31 janvier 1922 dans *Les Documents diplomatiques français* (tome 1, 1<sup>er</sup> janvier-30 juin 1922), p. 183.

125. *Les Cahiers des droits de l'homme* du 15 février 1922. Camille Lemerrier (1892-1936) avait été journaliste à *L'Humanité* avant d'intégrer la rédaction du *Petit Parisien*, organe pour lequel il couvrit le retour des troupes françaises en Alsace-Lorraine, sa région d'origine.

condamnés pour avoir, au cours d'une tentative d'évasion, percé le mur de leur cellule ou dérobé des vivres, des papiers d'identité ou des vêtements ? Pendant la guerre, s'il fallait faire des exemples, le moment est venu de passer l'éponge sur des actes qui ne sont rangés que par fiction parmi les délits de droit commun<sup>126</sup> ». Et de prendre la défense de Ludwig Staehle, condamné à 10 ans d'emprisonnement pour dépouillement de cadavre français dans la perspective de fournir des informations à ses chefs. Dans la foulée, des négociations se nouèrent au ministère de la Guerre d'André Maginot entre, d'une part, le professeur Grimm<sup>127</sup> et, d'autre part, Cleray, le chef de cabinet du ministre, et Philippi, le directeur de la justice militaire. Il faudra cependant attendre le 11 novembre 1922 pour que le président de la République, par décret, accordât la remise du restant des peines prononcées contre les cinq derniers prisonniers de guerre allemands détenus à Toulon<sup>128</sup>. L'un d'entre eux, Otto Reuter, dut encore différer son départ en raison d'une opération chirurgicale. Il fut donc le dernier à quitter le sol provençal au mois de février 1923. Son retour en Allemagne fut triomphal. Les cloches sonnèrent sur son passage entre Chemnitz et Ehrenfriedendorf, son village d'origine. Il y fut reçu en grande pompe par le maire qui lut pour l'occasion un message de bienvenue du maréchal Hindenburg<sup>129</sup>.

Ce retour tardif au bercail était de nature à alimenter le ressentiment pour reprendre une thématique mise en exergue par Marc Ferro, à secréter rancœur et désir de revanche. A fortiori si l'on se remémore que les autres belligérants avaient restitué leurs prisonniers bien avant. Était-ce là une préoccupation générale du personnel dirigeant français en place alors ? On peut en douter. L'heure était plutôt, chez beaucoup à insister sur le statut de vainqueur de la France. Quitte à favoriser l'éclosion d'une mémoire traumatique. En Rhénanie occupée par exemple, les autorités françaises avaient tout fait pour étouffer les manifestations de solidarité à l'égard des prisonniers d'Avignon. La brochure de Jakob Reinhardt mentionnée précédemment fut interdite en février 1921<sup>130</sup>. En juillet 1921, ce fut au tour de la chanson « *Der Gefangene von Avignon* » (« Le prisonnier d'Avignon »), œuvre de Willy

126. *Journal des débats* du 19 mars 1922.

127. Friedrich Grimm (1888-1959), avocat d'Essen, s'était très tôt enquis du sort des prisonniers de guerre durant le conflit, et ce, quelle que soit leur nationalité. Il avait plaidé la cause de prisonniers belges, français et allemands. Parfaitement francophone, il était l'homme idoine pour suivre le dossier des prisonniers allemands de Provence. Cette participation à la négociation fit de lui une caution sur le sujet. En 1923, il interviendra auprès du président Millebrand afin que les prisonniers de la Ruhr ne soient pas exécutés, au nom de la réconciliation franco-allemande. En vint-il à instrumentaliser cette notion et la figure du prisonnier ? C'est probable car ce proche d'Hitler dans l'Entre-deux-guerres – ce qui lui valut d'être nommé conseiller juridique à l'ambassade d'Allemagne dans l'Occupation – publia après la Seconde Guerre mondiale un mémorandum dans lequel il établissait un parallèle entre le prisonnier de 1918 et celui de 1945 pour mieux réclamer une large amnistie.

128. Note de la sous-direction Europe pour le président Poincaré, président du conseil, 28 septembre 1922.

129. Fritz IBRUGGER, *op. cit.*, p. 225.

130. AN AJ9/76, dossier 4857

Webels, sur une musique de Walter Köhler, d'être censurée<sup>131</sup>. Et dans la foulée, le 18 janvier 1922, il fut procédé à la saisie de billets de 5 marks émis au nom des prisonniers d'Avignon dans la librairie Meissner à Bonn et dans la papeterie Lassen d'Aix-la-Chapelle. Le distributeur aurait été un comité des anciens prisonniers d'Avignon implanté à Neuhaus en Westphalie<sup>132</sup>. Un lustre plus tard, en septembre 1927, les anciens prisonniers d'Avignon publieront dans les *Rheinische Worte* une lettre ouverte pour la libération du dernier prisonnier allemand encore présent en France, Paoli Schwartz<sup>133</sup>. Le dessein sous-jacent de ces initiatives était de remuer l'opinion, de promouvoir un mouvement anti-français en Rhénanie, mais il est aussi intéressant de remarquer que le statut d'ex-prisonnier à Avignon a suffisamment marqué la mémoire collective allemande pour que ces ex-détenus s'en prévalent encore quelques années plus tard.

Cette approche politique ne doit pas oblitérer l'apport économique de ces prisonniers à la vie économique provençale. Ils ont épargné à celle-ci des dizaines d'hectares incultes et surtout ont permis à la région de se structurer en contribuant à la réalisation de grands travaux. De cet impact, il n'aurait pu être question sans une relecture, sans une réévaluation du phénomène prisonnier de guerre. D'exutoire, d'éventuel moyen de représailles, de possible monnaie d'échange, ce dernier est devenu une force de travail à faire fructifier, un agent compensatoire de la ponction due à l'enrégimentement des classes en âge de combattre. Une inversion radicale de la conception du prisonnier s'est donc opérée. Que l'on ne se méprenne toutefois pas sur le sens de cette évolution. Elle ne fut pas forcément synonyme d'une plus grande humanisation de la figure du prisonnier. On serait même tenté de parler, au vu de certains comportements, d'une « réification » du prisonnier qui ne put que laisser des traces. Cette enquête pousse également à relativiser l'imperméabilité front/arrière. La seule présence des prisonniers dans des départements éloignés de plusieurs centaines de kilomètres des zones de combat était un rappel constant de la poursuite des hostilités, des efforts à consentir, et à ce titre eut une portée symbolique et psychologique de tout premier ordre qui n'échappa ni au pouvoir politique, ni au pouvoir militaire.

Franck TISON

---

131. AN AJ9/100, dossier 6018

132. AN AJ9/137, dossier 7594. Y figurent des exemplaires des billets évoqués.

133. Paoli Schwartz avait été condamné le 20 mars 1921, par le 1er conseil de guerre de Châlons-sur-Marne, aux travaux forcés à perpétuité et à la déportation sur l'île du Diable en Guyane. Lui était reproché d'avoir espionné au profit de l'Allemagne. Il fut libéré en septembre 1932, Gérard SAWICKI, *Paoli Schwartz, le dernier prisonnier de guerre allemand de la première guerre allemande, Guerres mondiales et conflits contemporains* n° 233, janvier-mars 2009, p. 29.

